



Le Pass'Partout

**BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATIONS
DE VILLE SOUS ANJOU**

N°21 - MARS 2022

<http://ville-sous-anjou.fr/>

Sommaire

ÉDITORIAL.....	p. 2
LE MOT DU MAIRE	p. 3
LA VIE COMMUNALE	
Photos événements.....	p. 4
Informations municipales	p. 5 à 11
Médiathèque municipale	p. 12
La vie de l'école.....	p. 13
LA VIE PRATIQUE	
Notre vie quotidienne	p. 14
Adresses et numéros utiles	p. 15-16
Documents administratifs.....	p. 17-18
LA VIE ASSOCIATIVE	
Les associations	p. 19
Le comité des fêtes	p.20
La vie des sections	p. 21-22
Club de l'amitié	p. 22
Club Canin	p. 23
Club Photo.....	p. 24
Le Sou des écoles.....	p. 25
Club de Gym,	p. 26
LA VIE INTERCOMMUNALE	
Le Centre Social « Les 4 vents »	p. 26-28
Tennis Club de la Sanne.....	p. 29
Les Arpelauds	p. 30
Chorale «Alors on chante»	p. 31
Le SASS.....	p. 32
Territoire d'Énergie Isère	p. 33
EBER Communauté de Communes.....	p. 34
LA VIE PAROISSIALE	p. 35

Avis aux photographes amateurs

**Nous vous invitons à nous proposer des photos
que vous aurez réalisées courant 2022 sur la commune,
pour les pages de couverture
et les illustrations du bulletin 2023.
Paysages, lieux insolites, manifestations,
événements particuliers
Bonne chasse aux images !**

Directeur de publication :

Luc SATRE

Commission de rédaction / communication :

Hervé GUIGUES, Josiane PELLAT,
Sandrine SERVONNAT.

Contact :

Josiane PELLAT (Adjointe à la communication)

Crédit photos :

Monique Juillet, Nicole Servant membres
du Club photo de Ville sous Anjou.

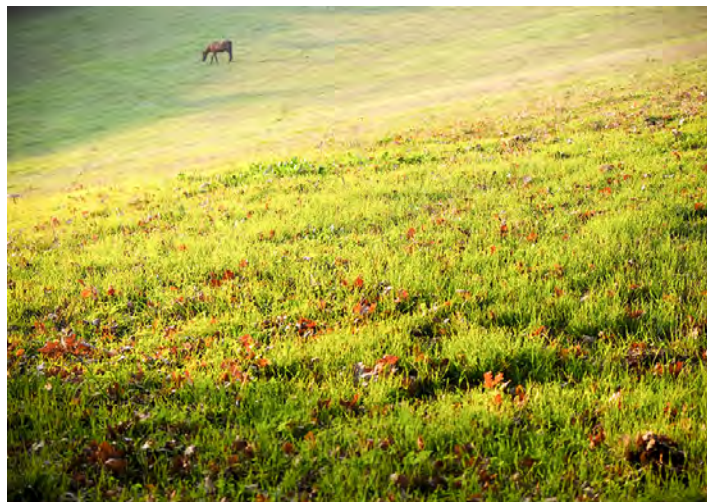
Marius Jouffrey, Gérard Moisan, Mairie,
Centre Social « Les 4 vents », La Sanne Tennis,
Les Arpelauds , Frédérique Decourt, Alain Foselle.

Remerciements :

A toutes les personnes qui de près ou de loin ont
contribué à l'élaboration de ce bulletin, aux annonceurs.

Conception - Impression :

Imprimerie DUPUIS - Salaise sur Sanne



Le mot du Maire

CHERS TERREBASSAIRES,

La situation sanitaire de l'année 2021 nous a de nouveau imposé une vie individualiste, limité nos échanges, nous privant des moments de convivialité qui nous ont tant manqué.

Les efforts que nous avons tous consentis doivent nous permettre petit à petit de retrouver une vie presque normale dans les semaines à venir. C'est ce que nous espérons tous.

Les manifestations publiques (repas des aînés, activités des associations...) ont pu reprendre avec encore quelques précautions nécessaires.

Je tiens particulièrement à remercier tous les agents communaux pour avoir su s'adapter aux difficultés de la situation ainsi que leur engagement pour assurer le fonctionnement du service public et saluer la patience de tous ceux qui ont vu leurs activités contrariées ou suspendues.

Malheureusement la situation internationale, due à l'irresponsabilité, à la mégalomanie, au nationalisme exacerbé d'un seul homme, vient nous rappeler que la paix n'est jamais acquise. Cette guerre, sur le sol européen, contre les Ukrainiens, modifiera également nos conditions de vie. Espérons qu'une solution diplomatique puisse être trouvée le plus rapidement possible, afin de soulager la souffrance et de redonner de l'espoir à tout, le monde.

En ce début d'année nous allons connaître une période électorale dense, la présidentielle, les législatives. Voter n'est pas seulement un devoir, mais une possibilité de pouvoir influencer sur notre devenir.

Le Pass'Partout c'est aussi un aperçu de l'activité communale.

Le conseil municipal s'attache à assurer la gestion communale en poursuivant raisonnablement sa politique d'investissement.

Les travaux d'extension des locaux techniques et la construction d'un auvent sur la place de la mairie, sont en service. Un premier résultat des études du devenir des anciennes écoles nous a été rendu. Il reste à décider des orientations à retenir. Le PLU devrait enfin être soumis à approbation d'ici la fin d'année.

Une nouvelle aire de jeux pour enfants et le city stade seront opérationnels avant l'été.

Quelques déceptions devant les incivilités causées par ceux qui font des dépôts sauvages dans la nature et par ceux qui causent des dégradations sur les équipements publics. Tous ces actes ne sont pas sans conséquences qu'elles soient financières ou causes de désagréments pour la population.

Le respect de l'environnement et du bien public doit encore avoir du sens dans notre vie quotidienne, efforçons nous de nous y attacher.

L'Equipe Municipale reste à votre écoute pour faire en sorte que l'on continue de bien vivre à Ville sous Anjou.

Malgré les difficultés qui nous sont annoncées et les incertitudes pour notre avenir, je souhaite à tous de poursuivre cette année 2022 dans l'espérance de jours meilleurs.

Luc SATRE, Maire



La vie communale

Quelques événements...



La doyenne de Ville sous Anjou, Madame Suzanne Bénarice (assise devant, à droite sur la photo) a fêté ses 100 ans en octobre 2021 à l'Ehpad Bellefontaine, elle vient de nous quitter à l'aube de ce printemps.



L'équipe de bénévoles à la journée environnement



Cérémonie du 11 novembre

La vie communale

Informations municipales

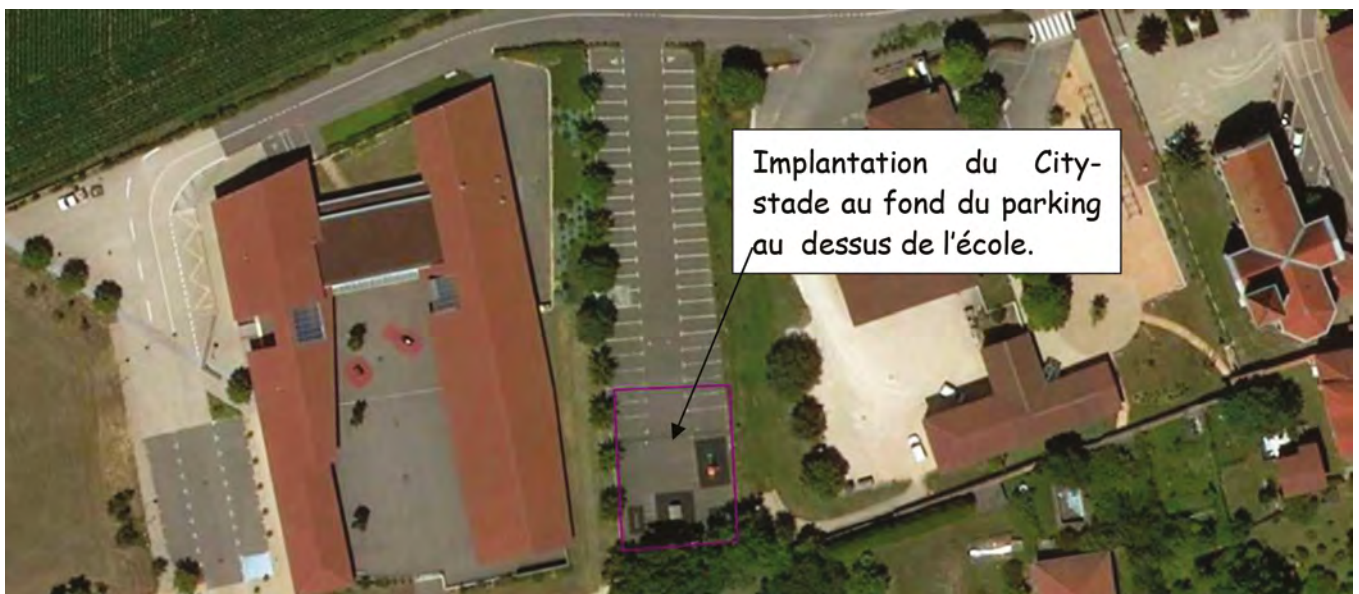
LES TRAVAUX SUR LA COMMUNE ET DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX

Les nouvelles réalisations :



L'extension des locaux techniques de la commune est terminée ainsi que la réalisation d'un auvent sur la place de la mairie.

Le city-stade et l'Aire de jeux



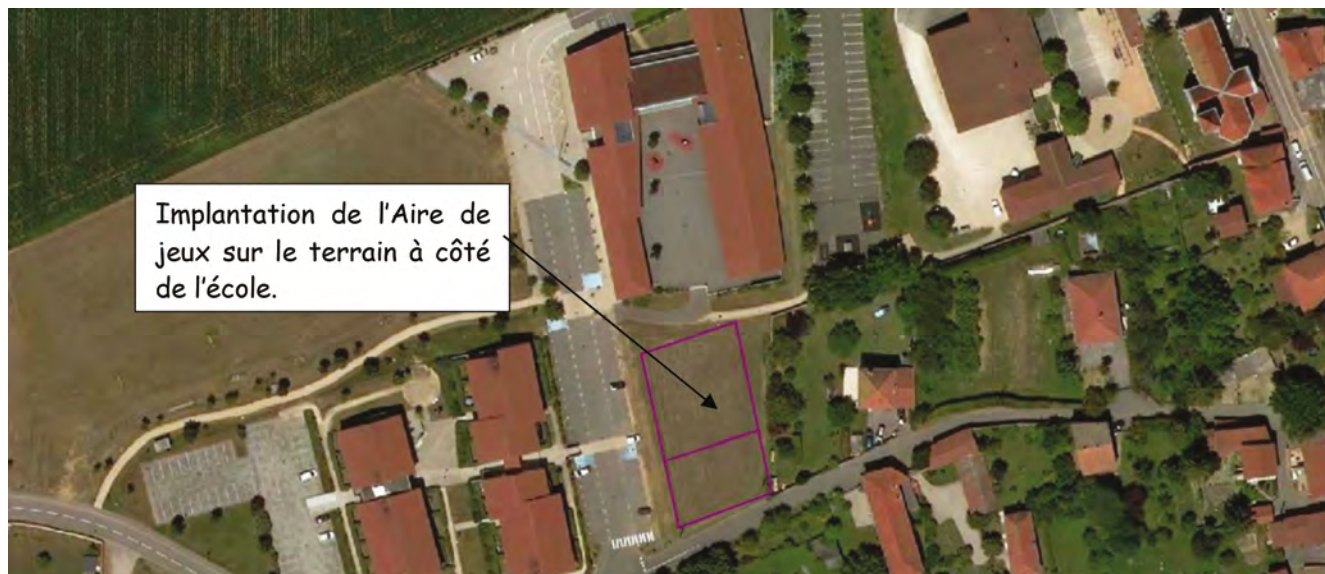
Trois dossiers de demande de subventions concernant ce projet d'un montant d'environ 90 000 € HT ont été déposés :

- Attribution d'une subvention d'un montant de 20 000 € de la part de l'Agence Nationale du Sport.
- Attribution d'une subvention d'un montant de 19 638 € de la part de la Préfecture dans le cadre de la DETR.



Informations municipales

- Attente d'une subvention de la part de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le dossier est complet cependant il est toujours en cours d'instruction.



Les travaux débutent au cours de ce 1^{er} trimestre. Du retard a été pris car un permis de construire par équipement a été nécessaire car ceux-ci sont situés dans le périmètre des Bâtiments de France, (normalement ce type d'aménagement ne nécessite pas de permis de construire).



Déploiement de la fibre:

Le déploiement de la fibre est de la compétence du Conseil Départemental. Les travaux ont pris du retard. En théorie la majorité des communes de l'Isère devraient être équipées en 2022, mais le déploiement va se poursuivre jusqu'en 2024.

Vous pourrez trouver un certain nombre d'éléments de réponse à vos interrogations concernant l'avancement du déploiement dans votre secteur en consultant les sites suivants :

- ♦ Celui du Département : <https://www.iserethd.fr/> en utilisant l'onglet contact, vous pouvez poser vos questions à la Direction aménagement numérique - très haut débit.

- ♦ Celui de l'opérateur qui a repris la délégation : <http://www.iserefibre.fr/> Sur celui-ci, vous pouvez prendre contact avec le concessionnaire en cliquant sur « Une question ».

Plus généralement, le parcours utilisé par Isère Fibre pour déployer la Fibre est celui du câble téléphonique installé historiquement (en aérien ou en souterrain sur le domaine public) et qui vous dessert certainement actuellement.

Lorsque votre adresse sera « éligible » à la Fibre et si vous souhaitez bénéficier du Très Haut Débit, vous devrez contacter votre fournisseur d'accès internet pour souscrire un contrat d'abonnement. Alors un technicien viendra raccorder votre habitation à la Fibre depuis le domaine public.



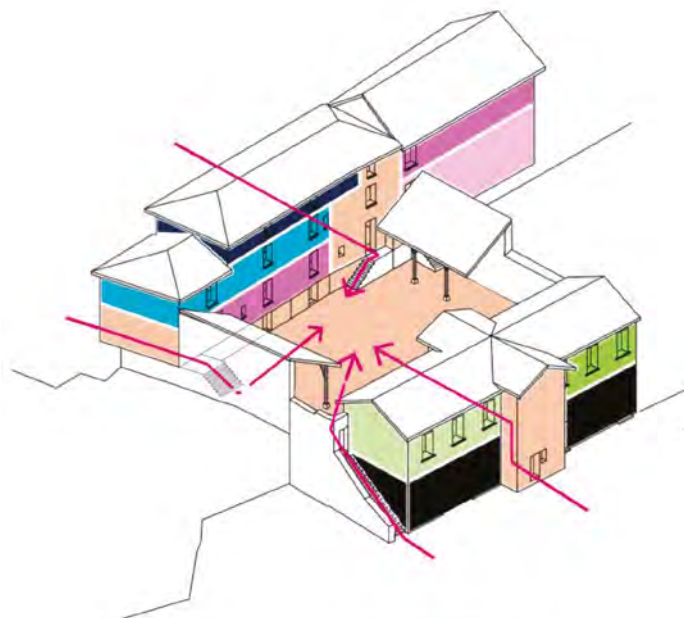
DES PROJETS A L'ETUDE

Réhabilitation ancienne école/mairie :

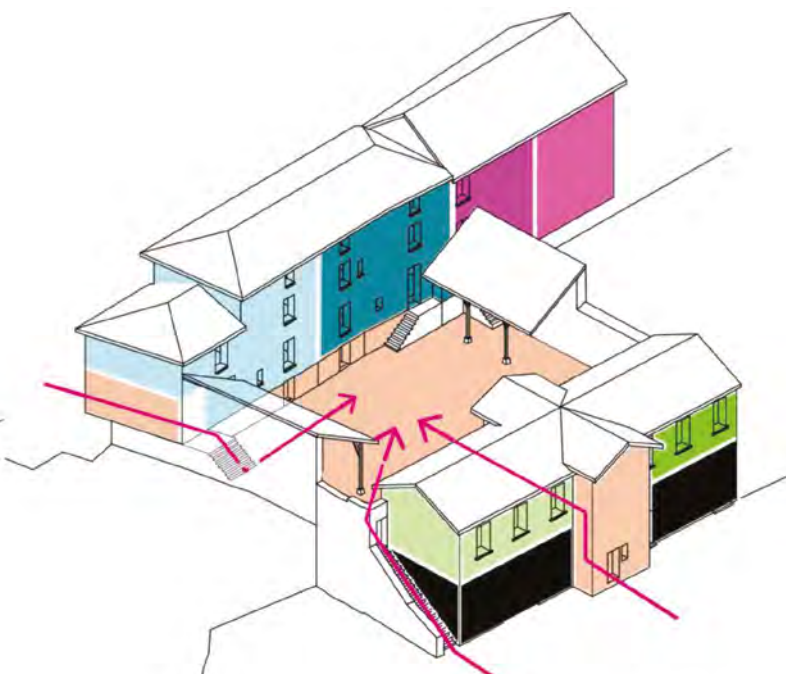
C'est le cabinet d'architecte Claude SALERNO de Grenoble qui a été retenu pour effectuer le diagnostic des bâtiments dans le projet de réhabilitation de l'ancienne école-mairie. Le retour de son travail sur le diagnostic technique et l'état des lieux a été présenté à la mi-juillet. La mairie souligne le professionnalisme et l'efficacité de Madame CRITIN architecte au CAUE Isère (Conseil Architecture Urbanisme Environnement), qui a accompagné la commune dans le choix du bureau d'étude et qui va continuer de suivre ce dossier.

En novembre dernier, le cabinet Salerno est venu présenter au Conseil Municipal, 2 scénarios d'aménagements possibles. Dans le bâtiment sur la rue Emile Romanet et le bâtiment de l'école dans la cour, 6 à 7 logements pourraient être créés avec un aménagement de parking et /ou garages dans la partie basse de l'école.

La Mairie se tourne à présent vers différents bailleurs sociaux afin de leur proposer la réalisation du projet.



5 logements dans le bâtiment sur la rue
et 2 logements dans le bâtiment école



4 logements dans le bâtiment sur la rue et 2
logements dans le bâtiment école



Bâtiment de l'ancienne poste au 5 Rue Emile Romanet :

La commune est propriétaire d'un bâtiment dans la rue Emile Romanet qui hébergeait une épicerie, un bureau de poste puis qui fut mis à la disposition de la Batterie Fanfare. Inoccupé depuis plusieurs années, nous envisageons de l'aménager pour accueillir le cabinet d'une kinésithérapeute, habitante de Ville sous Anjou. L'étude d'aménagement prévoit une évolution future du bâtiment avec possibilité d'un autre cabinet, ou d'un logement.

Informations municipales

L'église St Didier ou La Chapelle de Terrebasse :

La commune a pour projet d'entreprendre des travaux de sauvegarde du clocher et de restauration des sculptures de la façade de l'Eglise Saint Didier, édifice classé au titre des Monuments Historiques.

Pour cela, plusieurs architectes ont été consultés et le Cabinet Perspective Patrimoine a été retenu dans le cadre des missions de conseil AMO et maîtrise d'œuvre.

Le Conseil Municipal a pris connaissance de l'étude réalisée par ce cabinet, le montant total de l'opération de consolidation du clocher et de restauration de la façade sculptée est estimé à 312 928,55 € TTC. Des demandes de subvention (potentiellement jusqu'à 80 %) vont être faites. Il faudra probablement envisager des travaux par tranches selon les priorités.



Votre avis nous intéresse... Si vous avez des questions, des suggestions, des remarques à propos de ces différents projets, n'hésitez pas à nous en faire part. Vous pouvez envoyer un mail (mairie2.vsa@wanadoo.fr), ou par courrier à déposer dans la boîte aux lettres de la Mairie ou dans la « boîte à idées » à l'accueil de la Mairie.

REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Le jeudi 1^{er} juillet 2021 a eu lieu la réunion publique de présentation du projet de révision du PLU. Près d'une centaine de personnes était présente. Cette réunion était co-animée par M. Luc Satre, Maire, M. Gaëtan Buzolich, responsable PLU à la communauté de communes EBER et Mme Stéphanie Courant chargée d'étude du cabinet Folia. En introduction des explications ont été données sur la nécessité de réviser le PLU, il doit intégrer de nouvelles réglementations qui nous sont imposées. Par exemple réduire à 4ha le besoin foncier, alors qu'actuellement il y a environ 13ha de terrains constructibles sur la commune, recentrer le développement de l'habitat au centre bourg, autoriser la construction de 6 logements par an et une densité moyenne de 20 logements à l'hectare. Afin de répondre à ces contraintes, la commune a adopté un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) qui donne les orientations générales (Protection du patrimoine bâti et paysager, développement encadré de la commune, prendre en compte les déplacements, dynamiser l'activité locale et l'emploi).

Madame Courant et Monsieur Buzolich ont, à tour de rôle, présenté le nouveau zonage pressenti, le règlement et les orientations d'aménagement et de programmation (OAP). De nombreuses questions ont été posées par le public. Madame Courant a aussi présenté la nouvelle carte des aléas. En effet dans le cadre de la révision du PLU, la commune avait obligation de remettre à jour cet outil de travail indispensable pour déterminer la faisabilité de projets dans certaines zones. Monsieur Buzolich rappelle que cette nouvelle carte des aléas est déjà applicable dans l'instruction des dossiers d'urbanisme avant

même l'adoption du nouveau PLU.

Dans le cadre de la révision du PLU, la commune a prévu 2 OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation). Les OAP au sein d'un PLU, expriment de manière qualitative les ambitions et la stratégie d'une collectivité territoriale en terme d'aménagement.

Ces 2 OAP portent sur :

- ♦ Le terrain situé en face de l'école appartenant à la commune.
- ♦ Les terrains situés entre la « Route des Combes » et la rue E. Romanet, appartenant à des particuliers.

En ce qui concerne la seconde OAP, le Conseil Municipal a jugé judicieux de faire réaliser une étude d'aménagement globale de l'ensemble des parcelles concernées. En effet, cela permettra de définir un accès optimal à toutes les parcelles (voirie à créer, ...). Cette étude a été confiée en début d'année 2022 à un cabinet d'architecte.

La prochaine étape importante de cette révision sera l'enquête publique qui aurait dû avoir lieu au cours du 1^{er} trimestre 2022. C'est la Communauté de Communes EBER qui est désormais le maître d'ouvrage de cette opération et qui fixera le calendrier des nouvelles étapes. Après enquête publique, consultation des personnes publiques associées, et avis du conseil municipal, le PLU devrait être soumis à l'approbation du Conseil communautaire avant la fin de l'année 2022.

LE PERSONNEL COMMUNAL



Justine MICHEL

Cécile TIMPANO agent technique à l'école, a fait valoir son droit à la retraite depuis le 1^{er} décembre 2021. La situation sanitaire n'a pas encore permis un moment de convivialité pour saluer son départ. La commune a recruté un nouvel agent pour la remplacer, il s'agit de Justine MICHEL. Elle a pris ses fonctions en tant que contractuelle dès la rentrée. Elle sera stagiaire à compter du 1^{er} mars 2022.

Ingrid JACQUART, en poste au secrétariat de mairie depuis bientôt 13 ans, a souhaité postuler dans une autre collectivité sur un poste qui va lui permettre d'évoluer dans son domaine de compétence privilégié que sont les finances publiques. Elle quitte la Mairie de Ville sous Anjou le 26 mars. Nous remercions Ingrid pour son investissement au service des Terrebassaires et nous lui souhaitons pleine réussite dans son nouveau poste et accueillerons avec plaisir et satisfaction sa remplaçante.

AGIR POUR NOTRE ECOLE

Afin de dynamiser notre école un groupe de travail « Agir pour notre école », a été constitué.

Début novembre, cette commission composée des enseignantes, des parents délégués et des élus référents, a organisé une rencontre pour les parents d'élèves.

Tous les acteurs de l'école étaient invités : les enseignantes, les parents délégués, les élus référents, les responsables de la cantine, les animatrices du centre social « Les 4 vents » en charge de l'accueil périscolaire, la présidente du Sou des écoles, les bénévoles de la médiathèque, le délégué départemental de l'Education Nationale. Chacun a pu expliquer son rôle. Etaient aussi invitées le docteur Sabine Gervaux, médecin scolaire et Sylvie Gouttebrozze, infirmière scolaire. Elles ont animé un temps d'échange autour de la bonne utilisation et

des dangers du numérique (temps devant les écrans, jeux vidéo...) pour les enfants de la maternelle au CM2. Ce fut une rencontre très enrichissante pour tous les participants et qui serait à renouveler à chaque début d'année scolaire.

L'objectif de cette commission est de créer du lien entre les différents acteurs de l'école afin de répondre au mieux aux besoins des enfants et des familles sur les temps scolaire et périscolaire. C'est ainsi que depuis la rentrée de septembre 2021, la Mairie prolonge le temps d'accueil périscolaire du soir d'une demi-heure, soit 18h30 au lieu de 18h00, elle propose aussi un temps dédié aux devoirs sur le temps d'accueil périscolaire les lundi et jeudi de 17h à 17h30 pour les enfants du CE2 au CM2, en présence d'un adulte accompagnant.



LES FAITS DIVERS REGRETTABLES DE 2021 !!!

Au cours de l'année 2021, nous avons eu encore à constater plusieurs fois des dépôts sauvages de déchets en tout genre sur la commune alors qu'une déchèterie est accessible gratuitement. Les plaintes en gendarmerie se sont multipliées. Lorsque les auteurs des faits ont pu être identifiés, ils ont dû enlever leurs déchets, mais bien souvent ce sont nos agents communaux qui doivent faire le nettoyage. Nous avons dû engager des frais pour qu'une entreprise retire des carcasses de voitures d'une combe. Autant de faits qui montrent le peu de respect qu'ont certaines personnes pour notre environnement. En ce début d'année 5 tonnes de déchets ont été évacuées sur Louze.

La commune a été victime d'une effraction dans les locaux techniques, deux portails défoncés et vol d'un véhicule et de matériel. Le véhicule a été retrouvé, mais le préjudice est important.

Enfin, nous déplorons un nouveau type d'incivilités qui se produisent généralement en période de vacances scolaires : rodéos sur la place en scooters, intrusions dans des locaux communaux inoccupés, jets de pierre et tuiles cassées sur les toitures de la buvette de la place et du auvent, dégradations de l'arrosage automatique des massifs, tags sur les façades de la salle polyvalente... Des agissements inacceptables, il y a sûrement d'autres activités plus constructives et épanouissantes pour occuper les vacances.

Suite à tous ces événements, des plaintes ont été déposées et la commune réfléchit aux sanctions qui pourront être mises en place (amendes, dommages et intérêts....) pour toutes ces incivilités.

La sécurisation des bâtiments et espaces publics pourrait être assurée par une vidéo surveillance.



LAURENT TP
&
Environnement

LAURENT Guillaume
Port. 06 58 10 78 29
laurent.tpenv@gmail.com

52 impasse du clos
de la Varèze
38150 VERNIOZ

- Terrassement
- VRD
- Aménagement
- Travaux en milieu environnemental sensible

- Micro-station
- Epaveuse
- Lamier

SASU au capital de 10 000€ - SIRET n° 827 901 620 00019

Boucherie - Charcuterie
Traiteur

plats cuisinés à emporter

PASCAL CRUCHÉ

BUFFETS - MARIAGES - BANQUETS



ASSIEU 4 rue de la Varèze - Tél/Fax : 04 74 84 42 03

LES FINANCES COMMUNALES ANNEE 2021

Taux d'imposition 2021:

Lors de la séance du Conseil Municipal du 06 avril 2021, les taux d'imposition 2021 ont été votés. Malgré une baisse constante des dotations de l'Etat, **le Conseil Municipal n'a pas modifié les taux d'imposition :**

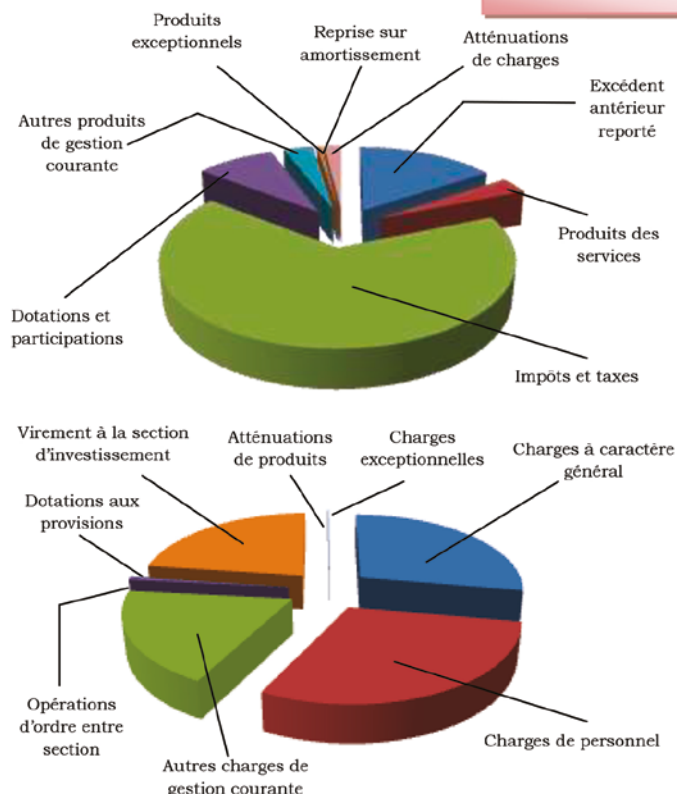
- ◆ Taxe d'Habitation : 10,76 % (Gel du taux à son niveau de 2019)
- ◆ Taxe Foncière Bâti : 33,65 % (Taux communal 17,75% + taux départemental 15,90%)
- ◆ Taxe Foncière Non Bâti : 48,05 %

La vie communale

Les finances communales

Année 2021

FONCTIONNEMENT



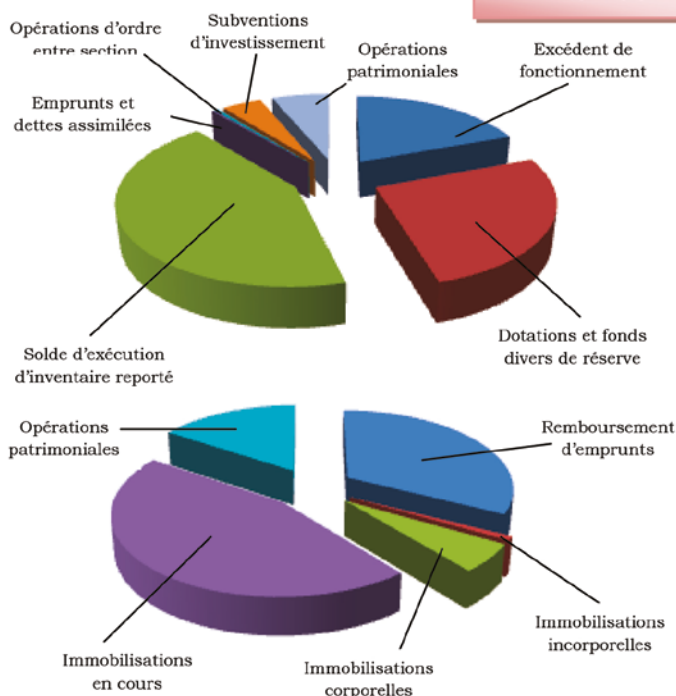
Recettes

Excédent antérieur reporté	149 801,00 €
Produits des services	31 651,21 €
Impôts et taxes	642 976,00 €
Dotations et participations	85 057,75 €
Autres produits de gestion courante	31 891,81 €
Produits exceptionnels	3 883,54 €
Reprise sur amortissement	861,00 €
Atténuations de charges	18 663,34 €
TOTAL	964 785,65 €

Dépenses

Charges à caractère général	208 151,69 €
Charges de personnel	222 639,04 €
Autres charges de gestion courante	143 613,16 €
Opération d'ordre entre section	4 220,48 €
Dotations aux provisions	40,00 €
Virement à la section investissement	170 000,00 €
Atténuations de produits	794,00 €
Charges exceptionnelles	81,94 €
TOTAL	749 540,31 €

INVESTISSEMENT



Recettes

Excédent de fonctionnement	170 000,00 €
Dotations et fonds divers de réserve	232 221,37 €
Solde d'exécution reporté	379 285,00 €
Emprunts et dettes assimilées	1 836,00 €
Opérations d'ordre en section	4 220,48 €
Subventions d'investissement	38 269,26 €
Opérations patrimoniales	54 927,88 €
TOTAL	880 759,99 €

Dépenses

Remboursement d'emprunts	114 304,82 €
Immobilisations incorporelles	2 790,00 €
Immobilisations corporelles	20 113,90 €
Immobilisations en cours	159 115,80 €
Opérations patrimoniales	54 927,88 €
TOTAL	351 252,40 €

Bilan des crédits en cours :

Groupe scolaire :

Emprunt restant dû au 1^{er} janvier 2022 : 339 100,46 € - Annuités d'environ 103 415 €/an jusqu'en 2025 - Actuellement à un taux de 0 %

Tracteur + équipements :

Capital restant dû au 1^{er} janvier 2022 : 10 480 € - Annuités de 10 480 €/an jusqu'en 2022 - A un taux de 0 %

La Médiathèque

Inaugurée en mars 1998, la bibliothèque municipale est devenue une médiathèque d'un réseau de 12 médiathèques en janvier 2017.



Ce réseau a été nommé ECuME le 28 septembre 2019, suite à l'inauguration de la médiathèque de St Maurice l'Exil, médiathèque Tête de Réseau, après son agrandissement et sa rénovation.

Le « E » : représentant Entre Bièvre et Rhône, le « Cu » : symbole du cuivre, matériau assurant le bardage de la médiathèque de St Maurice l'Exil, le « ME » : Abréviation de Médiathèque.

Ce réseau a accueilli 10 médiathèques supplémentaires en janvier 2020 (suite à la fusion en janvier 2019 des 2 communautés de communes : CCPR et CCTB), celles du pays de Beaurepaire et la médiathèque de Salaise sur Sanne. Depuis septembre 2021, celle de Roussillon est venue élargir le réseau à 23 médiathèques.

Dorénavant, c'est dans ces 23 médiathèques, qu'il est possible de consulter, d'emprunter, de rendre et de réserver des livres, DVD, CD et partitions, grâce à une carte individuelle, gratuite jusqu'à 18 ans et de 5 € par adulte et par an. 5 réservations sont possibles sur le portail du réseau : **reseau-ecume.fr**. Une navette hebdomadaire dépose les réservations dans la médiathèque choisie par le lecteur.

Outre l'accueil du public, les bénévoles assurent l'accueil des classes une fois par mois, l'animation d'ateliers thématiques (fête de la science, accueil d'illustrateurs, d'auteurs...), l'organisation de prix littéraires (« Gouttes de sang d'encre », « Fun en bulles »). L'équipe participe à des formations, réunions, groupes de travail (animations et acquisitions) afin d'assurer un service



public de qualité à l'ensemble de la population. Des nouveautés sont régulièrement achetées afin de répondre au mieux aux demandes des lecteurs.

Les jours et heures d'ouverture sont :

- ♦ lundi de 15 h à 16 h 30
- ♦ mercredi de 10 h à 12 h et de 16 h 30 à 17 h 30
- ♦ samedi de 10 h à 11 h 30.



N'hésitez pas à pousser les portes de la médiathèque, située juste à côté de l'école, où le meilleur accueil vous sera réservé dans une ambiance conviviale.

La lecture permet de s'évader, de se divertir et de s'enrichir !



La vie communale

L'école de Terrebasse

Pour cette année scolaire 2021/2022, l'école de Terrebasse accueille 59 enfants.

Chaque trimestre, les 3 classes travaillent conjointement à la rédaction du journal de l'école.

Ce dernier, nommé par les enfants «Le school Post», est distribué dans toutes les boîtes aux lettres du village, dans tous les hameaux, avec l'aide de la mairie, des parents d'élèves, des enseignantes et des élèves. A travers les lignes écrites par les élèves, vous découvrirez comment se passe le quotidien à l'école du village.

Les projets de notre école sont toujours nombreux et variés : travail sur le tri et le recyclage des déchets, étude de la culture anglo-saxonne et des USA pour les plus âgés, prévention et bon usage des outils numériques pour toutes les classes.

Côté adultes, la commission « Agir pour notre école » regroupe les parents délégués élus de l'école, la commission scolaire municipale et les enseignantes. Son objectif : rendre cohérentes les différentes actions autour et dans l'école.

Audrey MASI
Directrice de l'école.



Prudence aux abords de l'école !



Visite du Maire aux élèves CE2-CM1-CM2 pour l'interview dans leur journal



Activités variées



Opération nettoyage dans la cour



Cross de l'Ecole





Le réseau Transports du Pays Roussillonnais se compose de trois services distincts : une ligne régulière d'agglomération, trois zones de transport à la demande (TAD), **un service aux personnes à mobilité réduite, aux bénéficiaires de l'APA et aux personnes âgées de plus de 75 ans (TAD Access').** Ville sous Anjou se situe dans une zone de **Transport A la Demande (TAD)**, c'est la zone **TAD centre C**. Sur notre commune il y a 7 points d'arrêts : **Place de la Mairie, Poncin, Grange Neuve, Cimetière de Ville, Le Lac, Les Eynauds, Champérin**. Le TAD fonctionne du lundi au samedi uniquement sur réservation.

Pour les horaires contactez :

INFOS TPR 04 74 29 31 28 du lundi au vendredi de 9h à 12 h et de 14h à 17h30

Pour les réservations TAD ou TAD Access' :
0 800 00 17 79 tous les jours de 7h à 19h.

Toutes les infos sur www.bustpr.fr



**Etablissement Français du Sang
Rhône-Alpes
Site de Lyon
1-3 Rue du Vercors
69364 LYON CEDEX**

Prochaines collectes à la salle « L'Espace »
de Roussillon (à côté du Sémaphore)

**Les mardis 13 mai, 13 septembre
et 15 novembre 2022
9h30-12h00 et 15h00-19h15**



Elections 2022

**Présidentielle les dimanches 10 et 24 avril
Législatives les dimanches 12 et 19 juin**

Dans les communes de plus de 1000 habitants, la présentation d'une pièce d'identité est obligatoire pour voter.

Demandes d'autorisation d'urbanisme

Le service Application du Droit des Sols (ADS) de la communauté de communes Entre Bièvre et Rhône instruit les différentes autorisations d'urbanisme (permis de construire, d'aménager et de démolir, déclarations préalables...) pour le compte de 36 communes de la CC EBER.

<https://www.entre-bievreetrhône.fr/services-et-demarches/permis-de-construire-et-urbanisme>

Depuis le 1^{er} janvier 2022, toutes les communes sont en mesure de recevoir sous forme électronique les demandes d'autorisation d'urbanisme.

Un portail est disponible pour le dépôt dématérialisé des demandes d'autorisations pour l'ensemble des usagers

Lien pour accéder au guichet unique :

<https://gu.entre-bievreetrhône.fr/guichet-unique>

Si vous avez un projet soumis à une autorisation d'urbanisme, vous devez :

-Déposer un dossier à la mairie de la commune dans laquelle les travaux sont envisagés ou faire le dépôt en ligne

-L'instruction technique sera assurée par la communauté de communes EBER

Il est conseillé de vous renseigner en amont du projet

Comment obtenir des conseils architecturaux ?

Des architectes CAUE assurent des permanences au siège d'EBER à St Maurice l'Exil. Dates et prises de rendez-vous au 04.74.29.31.10 .

Où trouver le plan de situation et le plan cadastral de mon terrain ?

<https://www.cadastre.gouv.fr/scpc/accueil.do>

Où trouver le PLU de ma commune ?

<https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/>

Où télécharger les formulaires CERFA ?

<https://www.service-public.fr/particuliers/vos-droits/N319>

Quelle procédure pour mon projet ?

<https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/autorisation-durbanisme-une-nouvelle-demarche-en-ligne-pour-accompagner-et-simplifier-la-procedure>

Adresses et numéros utiles

SERVICES DE SECOURS - URGENCES

- **Pompiers** : ☎ Appeler le 18
- **Urgence médicale** : ☎ Appeler le 15 (112 pour les portables)
- **Brigade de Gendarmerie** (19 rue Fernand Léger, 38150 Roussillon) : ☎ 04 74 86 20 17
- **Conseil médical pour l'Isère** (de 18h à 8h) : ☎ 0 810 15 33 33
- **Centre anti-poison (Lyon)** : ☎ 04 72 11 69 11
- **Violences conjugales** : ☎ Appeler le 39 19
- **Allo enfance maltraitée** : ☎ Appeler le 119
- **Drogue-Alcool-Tabac-Infos service** : ☎ 0 800 23 13 13
- **Contre le cyberharcèlement** ☎ Appeler le 30 18

MAIRIE

☎ 04 74 84 04 55

Fax. 04 74 84 11 81

mairie2.vsa@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture au public :

Du lundi au vendredi de 8h 30 à 12h 00

le premier samedi du mois de 10h00 à 12h00

Horaires de présence du Maire en mairie :

Contactez le secrétariat de mairie

Centre Communal d'Action Sociale :

Adjointe en charge : M^{me} Josiane PELLAT

Contactez le secrétariat de mairie

LOCATION DE SALLES COMMUNALES

Téléphoner en mairie pour la réservation :

Tarif 2022 :

Habitants de la commune : Salle de Terrebasse 110€ - Salle E.Romanet 300€

Extérieurs à la commune : Salle de Terrebasse 220€ - Salle E.Romanet 700€

MISE A DISPOSITION DE MATÉRIEL

Maurice ROSTAING ☎ 04 74 84 05 82

Tables, bancs, vaisselle du Comité des Fêtes.

(Exemple : 1 table +2 bancs = 2 €)

MÉDIATHÈQUE

Horaires d'ouverture :

Lundi de 15h00 à 16h 30

Mercredi de 10h 00 à 12h00 et de 16h30 à 17h30

Samedi de 10h 00 à 11h 30.

☎ 04 74 84 04 67 Pendant les heures de permanences

ENSEIGNEMENT

ÉCOLE PRIMAIRE PUBLIQUE

Directrice : M^{me} Audrey MASI

☎ 04 74 84 04 67

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

Horaires d'ouverture :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi

De 7h 20 à 8h 20 et de 16h00 à 18h30

☎ 04 74 84 04 67

COLLÈGE DU SECTEUR

Collège Jean FERRAT à Salaise sur Sanne

Principal M. Djamil CHERFI

☎ 04 74 29 79 01

SERVICES LOCAUX

COLLECTE ORDURES MÉNAGÈRES

Collecte le lundi matin en semaine impaire (conteneur jaune)

Collecte le jeudi ou vendredi matin suivant le quartier (conteneur vert)

Dans tous les cas prévoir de sortir les conteneurs la veille au soir.

Pour tous renseignements concernant la collecte ou les conteneurs contacter le Service « Gestion des déchets » de la communauté de communes : ☎ 04 74 29 31 15

DÉCHETTERIE

Ville sous Anjou - route de Grange Neuve

EBER Gestion des déchets : ☎ 04 74 29 31 15

Horaires d'ouverture :

- lundi, mercredi et vendredi de 14h à 18h

- samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h

En avril et novembre 2022, récupération de pneus et radiographies argentiques à la déchetterie de St Clair du Rhône.

Toutes les déchetteries de la Communauté de Communes sont accessibles aux habitants de Ville sous Anjou. Renseignements :

☎ 04 74 29 31 15

DECHETTERIES POUR LES PROFESSIONNELS :

VALORSOL - Zone Portuaire - RD 108 - Sablons ☎ 04 75 72 86 40

VACHEZ INDUSTRIE 126 RN7 Route de Valence 38150 Salaise sur Sanne - ☎ 09 70 35 81 85

ÉLECTRICITÉ

Contactez votre fournisseur d'électricité dont les coordonnées téléphoniques figurent sur votre facture.

Pour ENEDIS : Urgence dépannage ☎ 09 72 67 50 38

EAU

Selon votre localisation sur la commune :

- vous dépendez du Syndicat Gerbey Bourrassonnes dont le siège est à la mairie d'Auberives Sur Varèze ☎ 04 74 84 90 13 et vous réglez vos factures à SUEZ ☎ : Urgence dépannage 09 77 40 11 33

- vous dépendez du nouveau service EBER : Eaux d'Entre Bièvre et Rhône - 7 Rue des Vêpres 38550 Le Péage de Roussillon

☎ : 04 74 86 39 70

ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF

Eaux Entre Bièvre et Rhône - 7 rue des Vêpres - 38550 Le Péage de Roussillon : ☎ 04 74 86 39 70.

SPMR

Servitudes ou informations Pipeline : ☎ 04 74 31 42 00

(VILLETTE de VIENNE)

TÉLÉALARME

Pour tous ceux qui dépendent de la communauté d'agglomération du pays Viennois (54 Avenue Berthelot, Vienne) : ☎ 04 74 78 41 90.

SIRRA (Syndicat Isérois Rivières Rhône Aval)

366 Rue Stéphane Hessel ZAC Basses Echarrières 38340 St Jean de Bournay ☎ 04 74 59 73 08, contact@sirra.fr

PAROISSE

☎ 04 74 86 29 57 Le Péage de Roussillon

Père Jean-Hugues MALRAISON

OFFICE DU TOURISME DU PAYS ROUSSILLONNAIS

Rue du 19 Mars 1962 - 38550 St Maurice L'Exil

☎ 04 74 86 72 07/04 74 29 31 00 (accueil EBER Communauté de Communes) - Site : www.tourisme-pays-roussillonnais.fr

Mail : infos@tourisme-entre-bievreethone.fr

Adresses et numéros utiles

SANTÉ - SOCIAL - LOGEMENT - EMPLOI

CABINET DE SOINS INFIRMIÈRES D.E.

(I. Verrat, C. Fombonne, L. Vincendon, I. Béal, P. Mombard) :

☎ **04 74 84 46 08** ou **06 80 32 35 04**

Permanence au Cabinet place de la Mairie : sur rendez-vous.

CLINIQUE DES CÔTES DU RHÔNE

Rue Fernand Léger - 38150 ROUSSILLON - ☎ **04 74 29 28 28**

HOPITAL DE VIENNE : ☎ 04 74 31 33 33

SERVICES DE GARDE

Pharmacie : ☎ **04 74 86 13 13**

Médecin : ☎ **0810 15 33 33**

SÉCURITÉ SOCIALE

Rue Ambroise Croizat - 38 150 ROUSSILLON - ☎ **04 74 11 10 76**

A.D.P.A.H. - (Aide à Domicile aux Personnes Agées ou Handicapées)

M^{me} Charlotte TROMPILLE - 5 Rue Bel Stendhal 38150 Roussillon

☎ **04 74 86 55 82**

CENTRE SOCIAL « Les 4 vents » à St Romain de Surieu :

☎ **04 74 84 43 92**

CAF - Caisse d'allocations familiales de Vienne

- Point d'accueil au centre social de Roussillon (☎ **04 74 29 00 60**) sur rendez-vous tous les lundis et les 2^{ème} et 4^{ème} mardis

- Accueil téléphonique au **0 810 25 38 80**, un conseiller répond du lundi au vendredi.

CONCILIATEUR MEDiateur DE JUSTICE

M^r Alain FOURNIER pour le canton de Roussillon.

Il reçoit gratuitement les mercredis de 9h 00 à 12h 00 en mairie de Roussillon, pour résoudre à l'amiable vos litiges privés.

Prendre rendez-vous à la mairie de Roussillon ☎ **04 74 29 01 00**

JUSTICE

Tribunal de Grande Instance, Place Charles de Gaulle BP115 38200 Vienne ☎ **04 74 78 81 81**

Tribunal d'Instance, 27, rue de Bourgogne 38200 Vienne

☎ **04 74 78 83 83**

MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE

M^{me} DUMOULIN Permanence à la Mairie du Péage-de-Roussillon les 1^{er} et 3^{èmes} jeudis du mois de 9h à 12h ☎ **04 74 86 23 94**

CENTRE DE PLANIFICATION ET D'ÉDUCATION FAMILIALE

24 bis avenue J. Jaurès 38150 Roussillon - ☎ **04 74 86 55 62**

TRAIT D'UNION SUD (médiation familiale)

4 rue des Ayencins -38550 Le Péage de Roussillon

57 bis avenue du Général Leclerc 38200 Vienne

☎ **04 74 85 02 95** - www.osj.asso.fr

SERVICE ÉCOUTE FAMILLE : ☎ 04 76 43 34 25

LA MAISON DES ADOLESCENTS :

- Un lieu d'écoute et d'accompagnement pour les jeunes et leurs familles. 81, avenue Emile Romanet à Vienne - ☎ **04 74 53 89 21**

- Antenne Roussillonnaise : 4 rue des Ayencins - Le Péage de Roussillon ☎ **04 74 53 89 21**

CENTRE MEDICO - SOCIAUX - ASSISTANTES SOCIALES

68 avenue de Bel Air bât.3 - 38150 Roussillon - ☎ **04 74 11 20 50**

MAISON DU CONSEIL GÉNÉRAL : TERRITOIRE ISÈRE

RHODANIE Service Autonomie

3 Quai Frédéric Mistral BP 222 - 38217 Vienne - ☎ **04 74 87 93 30**

A.PRE.SS : Accès aux droits et aides aux victimes d'un acte de délinquance - ☎ **04.74.53.58.13**

- Permanences en mairie de Roussillon les mardis de 14h à 17h

- Permanence à la gendarmerie de Roussillon 2^{ème} et 4^{ème} mardi de chaque mois de 9h à 12h.

PREVenIR : Prévention en Isère Rhodanienne, association de prévention spécialisée (éduquer-promouvoir-prévenir-protéger)

32 rue de la République 38550 Le Péage de Roussillon

☎ **04 74 86 34 64** / Educateurs : 06 23 47 63 79 ou 06 23 47 64 09

paysrous@prev-ir.fr

Permanences : mercredi de 16h à 17h et vendredi de 14h30 à 16h

RÉSIDENCE SERVICES CHAMPERIN

5, route des Combes 38150 Ville sous Anjou

☎ **04 74 48 35 30**

ADIL - Association Départementale d'Information sur le Logement

Permanence dans les locaux de EBER le 1^{er} mercredi de chaque mois de 9h à 12h.

Rue du 19 mars 1962 - St Maurice l'Exil

Renseignements : ☎ **04 76 53 37 30**

SOLIHA -Solidaires pour l'habitat

Permanence conseils sur l'amélioration de l'habitat dans les locaux d'EBER les 2^{ème} et 4^{ème} mercredi de chaque mois de 14h à 16h

rue du 19 mars 1962 - St Maurice l'Exil - ☎ **04 74 29 31 05**

Renseignements : ☎ **04 76 47 82 45** du lundi au vendredi

ALLO Isère Logement

Des conseils gratuits sur le logement en Isère, d'organismes financés par le département. ☎ **04 58 17 65 09** - **numéro gratuit**

UMIJ - Union Mutualiste pour l'habitat et l'insertion des jeunes

M^{me} EVIEUX - Les Ayencins 1, allée 6 - 38550 Péage de Roussillon

☎ **04 74 86 54 96**

ADOMA Logements sociaux ☎ 04 74 86 20 90

CADA Centre d'accueil pour demandeurs d'asile ☎ 04 74 86 18 42

Résidence Le Limousin, 17 rue du Limousin - 38550 Le Péage de Roussillon

ADVIVO - LOGEMENTS SOCIAUX

1 Square de la Résistance BP 114 38209 Vienne Cedex

☎ ☎ **04 74 78 39 00** - Mail : accueil@advivo.fr

POLE EMPLOI

8 rue Anatole France 38150 Roussillon : ☎ **3949** ou fax : **04 74 29 58 17**

AGENCE LOCAL INSERTION (accompagnement professionnel des bénéficiaires du RSA)

ALI 3 rue Anatole France 38150 Roussillon - ☎ **04 74 86 63 75**

MISSION LOCALE ISERE RHODANIE - MLIR

Antenne de Roussillon - 6 Avenue Bel-Air - ☎ **04 74 86 48 61**

Antenne Garantie Jeunes à Péage de Roussillon - 18 rue Puits sans Tour - ☎ **04 12 04 31 61**

Tous vos documents administratifs

ÉTAT CIVIL



Ce qui change pour l'électeur à compter du 1^{er} janvier 2022 : un électeur peut donner procuration à un électeur inscrit sur les listes électorales d'une autre commune que la sienne. Le mandataire devra cependant toujours se rendre dans le bureau de vote du mandant pour voter à sa place.

DOCUMENTS DÉSIRÉS	OÙ S'ADRESSER ?	PRINCIPALES PIÈCES À FOURNIR
Déclaration de naissance	Mairie du lieu de naissance	Livret de famille, carte d'identité, certificat d'accouchement. Dans les 3 jours qui suivent la naissance.
Extrait d'acte de naissance de français nés à l'étranger	Ministère des Affaires Étrangères. Service central de l'État Civil BP 1056-44035 Nantes cedex. Ou par internet : www.diplomatie.gouv.fr	Date et lieu de naissance, noms et prénoms. Joindre une enveloppe timbrée à votre adresse. Les citoyens français nés à l'étranger sont directement redirigés vers le service central d'état civil du ministère des Affaires étrangères, qui gère les copies intégrales d'actes d'état civil à l'étranger pour des personnes de nationalité française. Les demandes sont acheminées aux communes concernées, celles-ci pouvant être alertées par courriel.
Copie intégrale d'acte de naissance	Mairie du lieu de naissance Ou par internet : www.acte-etat.civil.fr	Indiquer nom, prénoms et date de naissance de l'intéressé + noms et prénoms des parents si extrait avec filiation. Gratuit. Joindre une enveloppe timbrée à vos noms et adresse. Les citoyens nés dans une commune française peuvent déposer une demande. Lorsque leur commune de naissance dispose d'un service de demande de copie intégrale d'actes par Internet, l'internaute est redirigé vers le site Internet de celle-ci. Quelque soit le mode de transmission, les Français recevront leur copie intégrale d'acte de naissance quelques jours plus tard par courrier. Gratuit et sécurisé.
Reconnaissance (d'un enfant naturel)	Mairie	Carte d'identité des déclarants, justificatif de domicile. Avant ou après la naissance.
Copie intégrale d'acte de mariage	Mairie du lieu de mariage	Indiquer nom, prénoms, date et lieu de mariage de la personne concernée + noms et prénoms de ses parents si extrait avec filiation. Gratuit. Joindre une enveloppe timbrée à votre nom et adresse.
Certificat de vie commune ou de concubinage	Mairie du domicile	Fournir une pièce d'identité pour chaque personne et des justificatifs de domicile. Gratuit mais pas obligation pour les maires de délivrer ce certificat d'où il convient de se renseigner auprès de votre mairie.
Attestation d'engagement dans les liens du PACS	Greffé du Tribunal d'Instance de votre lieu de naissance ou de domicile	Attestation remise lors de l'enregistrement du pacte civil de solidarité mais possibilité d'en demander d'autres exemplaires.
Livret de famille	Mairie du domicile	En cas de séparation de corps ou divorce, un autre livret pourra être remis à celui qui en est dépourvu.
Copie jugement de divorce	Avocat ou Tribunal qui a prononcé le divorce	
Déclaration de décès	Mairie du lieu de décès	Livret de famille et certificat de décès. Dans les 24h. qui suivent le décès.
Copie intégrale d'acte de décès	Mairie où a été dressé l'acte ou Mairie du dernier domicile du défunt	Indiquer les noms et prénoms du défunt et la date du décès. Gratuit. Joindre une enveloppe timbrées à vos noms et adresses
Certificat d'hérédité	Notaire	Livret de famille de la personne décédée, profession et adresse des héritiers.

RÉGLEMENTATION PUBLIQUE

Carte nationale d'identité	Mairie de Roussillon ou de Vienne sur rendez-vous	Se renseigner en mairie.
Passeport biométrique	Mairie de Roussillon ou de Vienne sur rendez-vous	Se renseigner en mairie.
Certificat de nationalité française	Grefe du Tribunal d'Instance du lieu de votre domicile	Un justificatif d'identité, un justificatif de domicile + des pièces complémentaires qui varient selon votre situation.
Extrait du casier judiciaire (bulletin n°3)	Casier Judiciaire National 107 rue du Landreau, 44079 Nantes cedex 1 ou minitel 3615 CJN ou www.cin.justice.gouv.fr	Noms et prénoms (nom de jeune fille pour les femmes mariées), date et lieu de naissance, adresse actuelle. Gratuit. Ne pas joindre d'enveloppe ou timbre pour la réponse.
Recensement en vue de l'appel de présentation à la défense	Mairie du domicile Rendez-vous sur MAJDC.FR	Tout français (garçon et fille) âgés de 16 ans doit se faire recenser. Fournir une pièce d'identité et le livret de famille.
Carte d'invalidité	Mairie du domicile	Se renseigner en mairie pour les documents à fournir.
Certificat de vie pour étranger résidant en France	Mairie du domicile	Livret de famille ou carte nationale d'identité.
Titre de séjour pour étranger	Sous-préfecture	Se renseigner en Sous-préfecture de Vienne pour la constitution du dossier (04 74 53 26 25).
Attestation d'accueil d'étranger	Mairie	Se renseigner en Mairie pour la constitution du dossier.
Demande de naturalisation	Préfecture	Prendre R/V avec la Préfecture par téléphone : 08 21 80 30 38
Inscription sur les listes électorales	Mairie	Fournir une pièce d'identité et un justificatif de domicile ou de paiement impôts locaux depuis plus de 5 ans.
Carte électorale	Mairie	Fournir une pièce d'identité et un justificatif de domicile. Gratuit. Après inscription sur les listes électorales.
Certificat de résidence	Mairie du domicile	Fournir un justificatif de domicile. Gratuit.
Légalisation de signature	Mairie	La signature à légaliser doit être apposée sur présentation de la carte d'identité, devant un employé municipal.

AUTRES DEMANDES

Certificat de scolarité	Directeur de l'école	
Certificat de travail	L'employeur	
Permis de conduire	Demande uniquement par internet sur le site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS) : ants.gouv.fr avec pièces justificatives scannées et envoyées avec la demande.	<u>Permis réussi après examen</u> : dossier à retirer auprès de votre auto-école, de la préfecture ou de la sous-préfecture. Adresser le dossier complet à la préfecture pour l'établissement de votre titre. <u>Duplicata</u> : dossier à retirer en mairie, préfecture ou sous-préfecture. Adresser le dossier complet à la préfecture pour l'établissement et l'envoi du titre. <u>Demande de visite médicale</u> : imprimé à retirer en mairie, préfecture ou sous-préfecture, ainsi que la liste des médecins de ville agréés.
Certificat d'immatriculation (ancienne carte grise)	Demande uniquement par internet sur le site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS) : ants.gouv.fr avec pièces justificatives scannées et envoyées avec la demande.	<u>Véhicule neuf</u> : soit demande de certificat d'immatriculation CERFA délivrée par le constructeur ou son représentant et une pièce d'identité en cours de validité, soit une demande de certificat d'immatriculation, une pièce d'identité en cours de validité, un certificat de conformité communautaire, une facture établie par le vendeur ou un certificat de cession. <u>Véhicule d'occasion</u> : une demande de certificat d'immatriculation, l'ancienne carte grise, le certificat de cession, le contrôle technique de moins de 6 mois, une pièce d'identité en cours de validité, une facture attestant le domicile, l'attestation d'assurance du véhicule, le permis de conduire.
Certificat de non gage	Préfecture (borne dans hall d'accueil), sous-préfecture ou www.interieur.gouv.fr « A VOTRE SERVICE » puis vos démarches »	Date de première mise en circulation et numéro d'immatriculation du véhicule.
Certificat de propriété	Notaire ou Tribunal d'instance du domicile	
Permis de chasser	Office Français de la Biodiversité (OFB)	Pour l'examen obligatoire et les tarifs, s'adresser à Fédération Départementale des Chasseurs de l'Isère (FDCI) 2, Allée de Palestine 38610 GIERES (tél. 04 76 62 97 78) - fdc38@chasse38.com . La FDCI organise la formation et l'examen, l'OFB délivre le permis de chasser

Pour contacter la Sous- Préfecture de Vienne : Pref-question-spviennne@isere.gouv.fr
Standard téléphonique : 04 74 53 26 25 les mardi et jeudi de 14h à 16h

Pour en savoir plus : appeler le 3939 (0,12 € la minute) ou consulter les sites Internet suivants :
www.isere.pref.gouv.fr - www.service-public.fr site officiel de l'administration française.

La vie associative

Associations communales

Associations	Président	Section	Responsable	Téléphone	Jours
COMITÉ DES FÊTES	Maurice ROSTAING	Animation du village	Président Maurice ROSTAING	06 11 28 20 66	Salle de réunion place de la mairie Réunion le 1 ^{er} mardi du mois - 20h15
		Carterie	Chantal MANDRAND	04 74 84 04 84	Salle de réunion place de la mairie Les lundis de 17h30 à 19h30
		Yoga	Serge VALERI	04 74 29 46 34	Salle de Terrebasse Les mercredis de 18h30 à 20h Avec Patricia ROYER
		Section Jeunes	Emilien WINTRICH	06 80 81 55 34	Salle de réunion - place de la mairie - Lors de la présentation des manifestations
MÉDIATHÈQUE	Catherine FOMBONNE	Animation de la médiathèque		04 74 58 17 49	Lundi de 15h à 16h30, Mercredi de 10h à 12h et de 16h30 à 17h30, Samedi de 10h à 11h30
ÉDUCATION CANINE	Serge GERIN Claude ROUSSEAU			06 47 16 52 01	Samedi de 14h à 18h Dimanche de 9h à 12h
GYM	Hélène DOUDEAU			06 13 50 60 98	Salle E. Romanet Mardi de 18h30 à 19h30 (gym douce), 19h45 à 20h45 (gym tonic)
A.C.C.A	Jérémy ALCANTARA	Chasse		06 98 36 34 67	
CLUB DE L'AMITIÉ	Marcel MAGNIN	Rencontre des retraités		04 74 29 83 88	Salle de Terrebasse 1 ^{er} et 3 ^{ème} jeudis de chaque mois
CLUB PHOTO	Luc BONNINGUE			06 79 07 68 24	Local Salle E. Romanet Réunion le 2 ^{ème} mardi du mois
SOU DES ÉCOLES	Carole PELLAT MORELLON			06 29 97 34 69	Au local Rue Emile Romanet Lors de la préparation des manifestations

ASSOCIATIONS INTERCOMMUNALES : Renseignements au Centre Social « Les 4 vents » 04 74 84 43 92



Esthéticienne à domicile



Viviane

Ville sous Anjou et les environs

*Soin du visage
 Maquillage
 Epilation
 Manucure
 Beauté des pieds
 Faux Ongles (gel)
 Réhaussement de cils
 Tél. : 06 19 01 32 97*



Le Comité des Fêtes

Le Comité des Fêtes de Ville sous Anjou créé en 1976, a pour but d'animer et de faire vivre notre commune, d'apporter un soutien à toutes associations ou particuliers dans la réalisation d'un projet festif, culturel ou sportif.

La situation sanitaire a mis entre parenthèse beaucoup d'activités. Nous avons repris nos réunions **tous les premiers mardis du mois**. Les membres du Comité se réunissent à 20h15 à la salle de réunion, place de la mairie (à côté de la salle de Terrebasse) pour préparer les manifestations à venir. Si vous avez un projet ou si tout simplement vous souhaitez rejoindre l'équipe de bénévoles, n'hésitez pas à vous inviter à ces rencontres pour apporter des idées nouvelles...

Notre année écoulée :

Les manifestations de l'année 2021 ont été limitées. En août nous avons pu organiser une soirée ciné plein-air avec la projection du film « Parents d'élèves » avec une nouveauté cette année, les jeunes conscrits ont assuré une buvette. L'exposition artistique de novembre a eu une belle fréquentation. Nous avons pu reprendre à l'automne, deux sorties en covoiturage pour des représentations du « théâtre St Martin » délocalisé au « Petit Manège » de l'Espace St Germain à Vienne, durant les travaux dans les bâtiments de la Gère.



Au plaisir de vous retrouver dans ces manifestations qui animent le village, et qui sont autant d'occasions de rencontres et d'échanges.



Ces animations ont rencontré un vif succès auprès des personnes qui y ont participé !

Pour cette année 2022 :

Nous programmons un calendrier des manifestations pour les mois à venir, sous réserve que la situation sanitaire le permette.

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS PRÉVUES EN 2022

Dimanche 24 avril	Exposition "1000 Créations" de 9 à 17h - Salle E. Romanet
Dimanche 24 avril	De 8h00 à 12h00 parking à l'entrée de la salle Emile Romanet : vente de fleurs pour la journée humanitaire et récupération de vieux vélos (enfant, adulte).
Samedi 18 et dimanche 19 juin	Expositions de la section carterie et du club photo à la salle Emile Romanet
Vendredi 26 août	Ciné plein air à la tombée de la nuit
Dimanche 4 septembre	Balade gourmande
Samedi 19 et dimanche 20 novembre	Exposition artistique salle Emile Romanet

Prochaines sorties au théâtre en covoiturage :
Renseignements auprès de Catherine Fombonne,
responsable de la médiathèque.

Le président, Maurice ROSTAING

La vie associative

La section Jeunes de Ville sous Anjou



Cette section du Comité des fêtes a été relancée cette année par une dizaine de conscrits de la classe 2004. Plusieurs manifestations ont déjà été réalisées grâce à l'aide du comité des fêtes, à l'occasion du cinéma en plein-air où nous avons proposé une buvette mais également en autonomie avec la matinée pizza en octobre et la tournée des brioches suivie de la matinée moules-frites en décembre. Ces manifestations ont réuni beaucoup de monde au grand plaisir des conscrits.

Le début de l'année 2022 a vu s'arrêter toute action dans le village, cependant dès que la situation sanitaire se sera améliorée nous vous inviterons à nouveau à partager des moments conviviaux et chaleureux.

Le responsable, Emilien WINTRICH



La section Yoga

QU'EST CE QUE LE YOGA ?

Le yoga est une attitude, une discipline qui favorise l'harmonie du corps du souffle et du mental. Sa pratique régulière améliore la tonicité corporelle, la souplesse, en apportant un bien-être physique et psychologique. Elle soulage les tensions et rééquilibre le système nerveux.

Le yoga de l'énergie, par des exercices appropriés, renforce nos défenses immunitaires et dynamise notre vitalité. Par la concentration, la respiration contrôlée et les postures spécifiques, le yoga développe la connaissance et la maîtrise de soi.

Mon intention est de vous guider dans votre pratique pour atteindre vos objectifs, tout en respectant votre rythme, votre âge et votre personnalité.

Patricia ROYER



**Les cours ont lieu
chaque mercredi de 18h30 à 19h45
à la salle de Terrebase à Ville sous Anjou.**

**Pour tout renseignements :
patriciasweet@neuf.fr
Tél : 06 45 97 41 88**

La vie associative

Atelier carterie

Comme pour nous tous et pour toutes les associations, l'année a été une nouvelle fois un peu compliquée, mais voyons plutôt le bon côté des choses puisque cette interruption des cours a permis à chacune de travailler individuellement chez elle (et oui !! télétravail pour nous aussi !!) en vue de l'exposition qui a pu avoir lieu le 13 juin avec le club photo. Ce fut une nouvelle fois une belle réussite, merci à vous tous. Nous avons terminé notre saison par un repas très convivial le 27 juillet.

Pour l'année 2022 :

♦ Nous préparons la journée "1000 créations" qui aura lieu le 24 avril à la salle Emile Romanet. Belle occasion de venir découvrir le travail de nombreux créateurs : peinture, mosaïque, poterie, bijoux, porcelaine, couture, tricot, crochet, bois, déco en tout genre.

♦ Le 18 et 19 juin, exposition avec le club photo, vous pourrez découvrir le travail réalisé par l'atelier carterie.



♦ Chaque année nous nous réunissons pour faire la décoration des menus du repas du CCAS.

Les cours adultes ont lieu le lundi à l'ancienne salle de l'épicerie de 17h à 19h.

Cours ados :

Les cours ados ont lieu aussi à l'ancienne salle de l'épicerie uniquement pendant les vacances scolaires le lundi et mardi de 10h à 16h30.

Ce cours permet aux ados de découvrir et réaliser leurs propres cartes. Autant de garçons que de filles participent, ils ont de 10 ans à 16 ans.

Ils participeront tous à l'exposition du mois de juin, venez nombreux voir leur travail.

Vous pouvez nous rejoindre à tout moment dans l'année pour un ou plusieurs cours.

Le meilleur accueil vous sera réservé.

Renseignements : 06 10 19 77 42

Club de l'Amitié

Pour le club, 2021 tout comme 2020 a été une année «noire», nous avons eu quelques rencontres à l'automne. Mais 2022 démarre assez mal, en janvier nous n'avons pas pu nous réunir. Le virus est toujours là et personne ne sait si ça va durer. Nous sommes tous assez «vieux» donc tous vulnérables alors il est préférable de ne pas prendre de risque, tous vaccinés, oui mais ça ne suffit pas. Espérons que le printemps sera meilleur et que nous reprendrons nos rencontres qui nous manquent tant !

Marcel MAGNIN, la Président



Club canin de Ville sous Anjou

POURQUOI UNE ECOLE DU CHIOT ?

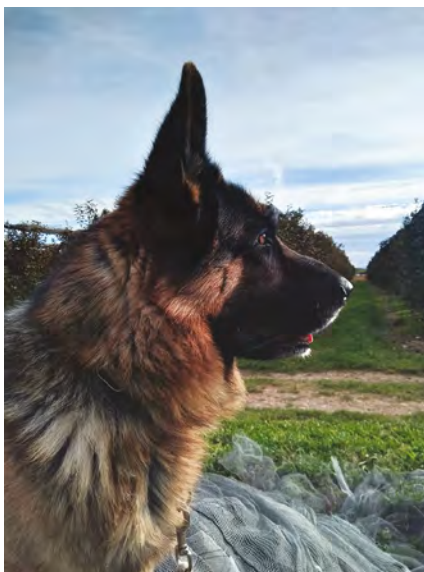
Le chiot doit absolument faire certaines acquisitions avant l'âge de 6 mois : stabilisation sensorielle, sociabilité, hiérarchisation, éducation de base.

L'incompréhension entre le chiot et sa famille humaine d'adoption mène à des tensions génératrices d'anxiété, qui lui fait produire des réponses inadaptées : aboiements, destructions, agressivité. Lorsque la situation devient insoutenable, les propriétaires en arrivent aux décisions extrêmes : abandon, euthanasie.

Un chiot qui a la possibilité de fréquenter l'Ecole du Chiot, équivalent de notre maternelle, a toutes les chances d'intégrer la vie de ses maîtres et de notre société dans les meilleures conditions.

BUTS DE L'ECOLE DU CHIOT

Il s'agit **d'apprendre au maître** à se faire comprendre du chiot et à le comprendre (on peut dire qu'il est utile de « parler chien » !) : comment faut-il communiquer avec lui, utilité de la hiérarchisation (sa place dans la maison, les interdits), les gestes citoyens en société pour qu'il ne soit pas une gêne pour autrui (ex : chien qui saute).



Il est aussi question **d'apprendre au chiot** à vivre en harmonie avec ses congénères (socialisation intra-spécifique) et avec les humains (socialisation inter-spécifique).

L'ECOLE DU CHIOT : METHODE NATURELLE

Elle est basée uniquement sur des renforcements positifs : pas de contrainte, pas de laisse et on ne touche pas le chien de la main. Les mauvais comportements sont ignorés et ceux qui sont recherchés sont renforcés (récompense par la friandise, le jeu ou la voix).

Contrairement à la méthode classique carotte ou bâton c'est carotte ou pas de carotte.

L'esprit de la méthode naturelle est de se mettre à la place du chiot, tenter de penser comme lui, essayer de comprendre et surtout d'anticiper ses réactions et ses désirs : il faut faire preuve d'empathie.

N'oublions pas que chaque chiot est unique et qu'il est fait de 20% de génétique et de 80% issu du milieu où il vit.

CONTACTS : Serge GERIN - 06 47 16 52 01
ou mail :

canine.education@wanadoo.fr

Site Internet :

www.education-canine-vsa.fr



Concours d'attelage

BOIS & PAYSAGES

Logan

Vente de bois chauffage
toutes longueurs
Achat de coupe de bois

38150 VILLE-SOUS-ANJOU
06 88 72 23 96

BOIS & PAYSAGES

Logan

- Tonte de pelouses
- Taille de haies, débroussaillage
- Arrachage de souches
- Petits travaux d'aménagement paysager
- Évacuation de végétaux

CHÈQUE EMPLOI SERVICE UNIVERSEL

Accepté

SIRET 892 383 258 00019

La vie associative

Club photo

Le club photo a renouvelé son bureau ; il est désormais composé de :

- Luc BONNINGUE – Président
- Viviane MOURIER – Trésorière
- Béatrice RAMBAUD – Secrétaire

Il compte donc pour cette nouvelle année un effectif de 10 membres.

Les réunions se tiennent toujours chaque deuxième mardi du mois à 18h30 dans le local situé dans le hall de la salle Emile Romanet.

Les temps forts de l'année :

♦ Exposition permanente bimestrielle avec un thème différent dans le hall d'entrée de la salle Emile Romanet

♦ Exposition annuelle conjointement avec la Carterie. Cette année elle aura lieu les 18 et 19 juin 2022.

♦ Des cours dispensés pour l'instant 2 à 3 fois par an par un professionnel - l'objectif de cette nouvelle année étant de trouver un professionnel pour dispenser des cours chaque mois.

♦ Des sorties à la journée ou à la demi-journée afin de travailler un thème ou juste pour le plaisir.

♦ L'utilisation du site Flick'r pour rester connecté malgré la situation sanitaire et pour continuer à partager nos clichés.

♦ Ainsi que la création d'un compte Whatsapp pour partager nos photos prises au téléphone portable !! Ce qui montre bien que beaucoup de choses ont changé en 31 années d'existence (les appareils, le développement, ...) mais pas la passion et l'envie de partager nos réalisations.



Pour tous renseignements vous pouvez contacter :

Luc Bonningue – Président - 06 79 07 68 24

Viviane Mourier – Trésorière - 04 74 84 05 59

Béatrice Rambaud – Secrétaire - 04 74 84 05 14





www.electricite-domotique-vienne.com
Email : contact@agconcept-elec.com
TEL Amalfi 06.22.60.56.02

Spécialisée dans les domaines de l'électricité, la domotique, l'automatisme de portail, la pose d'alarmes ou de vidéos surveillance, notre société se tient à votre entière disposition pour vous conseiller de la meilleure des façons pour vos projets.

Electriciens de formation et fort de l'expérience acquise depuis son ouverture il y a maintenant 19 ans, Ag Concept Elec vous propose des conseils personnalisés et des prestations de qualités correspondant à vos besoins, que ce soit pour de la rénovation, du neuf ou du dépannage électrique.

[#agconceptelec](https://www.instagram.com/agconceptelec)
[agconceptelec](https://www.facebook.com/agconceptelec)



9 Impasse de la madone
38150 ville sous anjou

Le sou des écoles : une nouvelle équipe dynamique et motivée !



Le Sou des écoles a renouvelé son bureau pour l'année scolaire 2021-2022.

Il est ainsi composé de :

Carole PELLAT-MORELLON	Présidente
Sophie BOYER	Secrétaire
Marlène CARMONA	Trésorière
Charlène BEN AMOR	Trésorière-adjointe
Estelle ROQUES	membre active.

Tout au long de l'année scolaire, le Sou des écoles organise des manifestations afin de récolter des fonds qui contribuent au financement des sorties et des projets scolaires. Ces différentes manifestations permettent également d'animer la vie de notre village. Le Sou des écoles a organisé :

♦ La Matinée diots-pommes de terre en novembre. Il s'agit d'une manifestation qui rencontre toujours un vif succès et on s'en félicite !

♦ La fête d'Halloween :

Au programme promenade dans les rues du village afin de récolter des bonbons (merci aux habitants d'avoir joué le jeu !). Un coin buvette et restauration a été proposé (pop-corn, hot-dog.) Le Sou des écoles a offert à chaque enfant présent une boisson ainsi qu'un carnet de coloriages sur le thème d'Halloween. Bravo aux enfants et aux parents déguisés !

♦ La fête de Noël de l'école en décembre.

Cette fête a été appréciée par tous.

Au programme : marché de Noël organisé par les enseignantes, chants des enfants, spectacle interactif " La folle Vadrouille de Noël " avec la venue d'un intervenant, remise des lots de la tombola et la venue exceptionnelle du Père Noël qui a offert un cadeau à chaque enfant mais également à chaque classe de l'école. Au niveau de la restauration, nous avons

fait appel à « Giuseppe Pizzas » qui a réalisé de délicieuses pizzas. Nous le remercions pour sa venue à Ville sous Anjou !

♦ Opération Galette des rois : vente de galettes des rois réalisées par Esprit Pain.

Nous profitons de cet article pour remercier la municipalité pour le prêt des salles communales, le comité des fêtes pour le prêt de matériel, l'équipe enseignante ainsi que les parents bénévoles pour leur mobilisation au cours des différentes manifestations.

Prochaines manifestations :

- ♦ Vide grenier le 22 mai (à confirmer)
- ♦ Fête de l'école

Si vous souhaitez apporter de l'aide lors des manifestations, n'hésitez pas à nous rejoindre !!



Page Facebook : « Sou Des Écoles Vsa »



Spectacle de Noël



La vie associative

Club de Gym Volontaire

L'association de Gym volontaire de Ville Sous Anjou propose 2 séances par semaine dans une ambiance familiale...On transpire en rigolant et en simplicité.

L'activité a lieu les mardis avec gym douce de 18h30-19h30 , gym tonique et step une semaine sur deux de 19h45 à 20h45.

Notre Coach Emilie Tomaselli est à l'écoute, et adapte les gestes en fonction des capacités de chacune.

Cette année, nous avons pu faire une rentrée tout à fait normale et se retrouver dans le respect des gestes barrières.

Même pendant cette période difficile, nous continuons notre activité sportive chacune chez soi avec des cours en vidéo faciles à réaliser. Vous pouvez vous inscrire tout au long de l'année ou venir essayer 2 cours gratuits !



Vous êtes les bienvenues !!

Contacts : Hélène 06 13 50 60 98 - Aurélie 06 16 37 88 16

La vie intercommunale

Centre social les 4 vents

**UN ESPACE D'ACCUEIL, D'ECOUTE ET D'ACTIVITES
OUVERT A TOUS LES HABITANTS !!!**



Le Centre Social Les 4 Vents est une association intercommunale s'inscrivant dans le mouvement de l'éducation populaire. Elle rayonne sur 4 communes : Assieu, La Chapelle-de-Surieu, Saint-Romain-de-Surieu et Ville-Sous-Anjou.

Elle vous offre, à vous, habitants des communes et quelques soient votre âge et votre situation familiale, un espace d'accueil, d'écoute et d'activités, vous permettant ainsi d'agir et/ou de participer à l'animation de la vie sociale de votre territoire. Ces termes, un peu techniques et relevant du jargon des centres sociaux, signifient que votre parole, vos envies, vos ressentis, forgent le centre social à votre image.

Toute notre action repose en effet sur un principe fondamental : la participation des habitants. Sans vous, pas de centre social ! Vous avez un projet, une envie, des idées d'actions ou d'activités à mettre en place ?

Nous vous accueillons et sommes à votre écoute, dans le respect des valeurs fondatrices des centres sociaux que sont, entre autres : la dignité humaine, la solidarité et la démocratie.

En rejoignant l'association du centre social, vous pourrez, en plus de profiter des nombreuses activités socio-culturelles ou de loisirs déjà mises en place pour toutes les tranches d'âge, faire entendre votre voix et partager vos connaissances et savoir-faire : de nombreux groupes de travail et commissions thématiques vous sont ouverts (familles, communication, finances, Intervillages, « Soufflons aux 4 Vents »...), qui réfléchissent au quotidien et participent au « bien-vivre » dans nos villages.

Le bureau de l'association

La vie intercommunale

UN NOUVEAU PROJET SOCIAL POUR 2022-2025 : ENTRE CONTINUITE ET ADAPTATION, CONSOLIDER L'ANCRAGE DU CENTRE SOCIAL SUR SON TERRITOIRE

Le projet social est à considérer comme la «clé de voûte» du centre social. Elaboré par les bénévoles et les salariés du centre social, en concertation avec les habitants, les associations locales et les élus des communes, il traduit concrètement les missions du centre social en fonction des potentialités et des problématiques mises en lumière sur le territoire, et sert de socle à l'ensemble de son action.

Validé par la CAF en ce début d'année 2022, il se déclinera pour les quatre prochaines années autour de quatre orientations principales :

♦ **UNE ASSOCIATION VIVANTE ET DYNAMIQUE**

Un axe permettant au centre social de se recentrer.

♦ **BIEN VIVRE SUR SON TERRITOIRE**

Un axe au travers duquel le centre social se tourne vers l'extérieur, vers le territoire et ses habitants.

♦ **UN LIEU RESSOURCE POUR LES FAMILLES**

Un axe pour réaffirmer la place de la famille au cœur du centre social, et un axe à prendre comme le socle du "projet familles".

♦ **UNE ATTENTION A PORTER SUR LA FONCTION ACCUEIL**

Un principe d'action transversal orienté davantage sur nos "manières de faire".

Une illustration au travers d'une nouvelle action !

Un conseil d'enfants intercommunal est en cours d'élaboration et devrait voir le jour en octobre 2022. Ce projet est piloté par le Centre Social Les 4 Vents et un élu des communes d'Assieu, La Chapelle-de-Surieu, Saint-Romain-de-Surieu et Ville-sous-Anjou.

Il sera composé de 12 enfants élus dans les classes de CE2-CM1-CM2 (3 enfants de chaque commune) pour un mandat de 2 ans et animé par une animatrice du Centre Social.

Le conseil d'enfants est avant tout une instance démocratique dans laquelle chaque enfant fera l'expérience de la citoyenneté. Les enfants pourront s'exprimer, être écoutés et accompagnés dans la création de projets d'intérêt général.

Alors n'hésitez pas à vous tourner vers le centre social pour davantage d'informations afin de pouvoir en parler avec votre enfant !!!

LE CENTRE SOCIAL LES 4 VENTS, C'EST UNE EQUIPE A VOTRE ECOUTE

En tant qu'association, le Centre Social Les 4 Vents rassemble de nombreux bénévoles. Qu'il s'agisse de donner un « coup de main », d'animer un atelier ou de participer à la gestion de la structure, les bénévoles agissent au côté de l'équipe professionnelle et contribue ainsi à la mise en œuvre du projet du centre social. Sans eux, le centre social ne serait pas ce qu'il est aujourd'hui ! Nous les en remercions d'ailleurs chaleureusement.

Le conseil d'administration du centre social est actuellement composé de vingt-quatre personnes habitant les quatre communes, réparties en trois collèges : membres actifs, membres associés et membres de droits.

Pour la saison 2021-2022, le bureau de l'association se compose de six personnes :

Estelle ROQUES (Présidente),
Céline JOUBERT-MORCILLO (Vice-présidente),
Céline FAVRE (Secrétaire),
Isabelle COURADIN (secrétaire adjointe),
Claude MILLET (Trésorier)
et Marie-Andrée BRUN.

Si vous aussi, vous avez envie de participer à la vie du centre et de nous transmettre vos bonnes énergies. N'hésitez pas à nous contacter pour que nous puissions en parler !

Le centre social s'appuie également sur une équipe professionnelle dynamique et qualifiée. Sous la houlette de Bruno FELISI, ce sont vingt personnes qui travaillent quotidiennement sur les différents secteurs d'activités.



La vie intercommunale



L'équipe petite enfance

(multi-accueil, LAEP, RPE...)

avec Estelle BACCONNIER,
Marie-Claire GEAY,
Chantal MEILLER,
Nathalie SOYERE
et Sylvie PITTON (coordinatrice).



L'équipe enfance jeunesse

(accueil de loisirs périscolaires, mercredis et vacances, séjours...)

avec Catherine BABORIER, Carine BAROUX, Océanne FAURE, Laure FRETON,
Clara HURALT, Audrey MONTABONNET, Hugo NEGRE, Sophie RODRIGUEZ,
Nathalie SOYERE, Elodie VALETTE et Martine MARCEILLER (coordinatrice).

Vous pouvez d'ailleurs retrouver Catherine, Sophie et Elodie sur l'accueil de loisirs périscolaire. N'hésitez pas à les solliciter pour toutes questions concernant le centre social !!!



2021-2022



L'équipe administrative et logistique

avec Céline ANDRE, Cyrille DESCORMES, Régine DREUX,
Gilles GUSTIN et Marie-Hélène SOUVIGNET
et Bruno FELISI.



www.csles4vents.fr

Nous suivre sur les réseaux sociaux :



Secteur Jeunesse :



QUELQUES CHANTIERS EN COURS DE REFLEXION...

♦ Refonte d'Intervillages

Depuis près de 50 ans, l'information circule inlassablement sur les 4 villages à travers le bulletin trimestriel Intervillages. Nous interrogeant depuis quelques temps sur son impact et notre capacité à produire un bulletin de qualité répondant aux attentes de toutes et de tous, nous avons initié une réflexion dans l'objectif de donner un nouveau souffle et un avenir pérenne à cette publication à laquelle les habitants sont attachés.

La nouvelle formule, en couleur et avec un contenu qui se veut plus dynamique est actuellement en construction. Elle devrait être relancée d'ici cet été.

♦ Réflexion sur les horaires de l'accueil de loisirs

En effet, suite à plusieurs sollicitation de familles, le centre social a initié une réflexion autour des horaires d'ouverture de l'accueil de loisirs, le mercredi et pendant

les vacances scolaires. Cette démarche ne peut cependant être menée sans interroger nos moyens, avec entre autres la grille tarifaire de cette action qui n'a pas été revue depuis de nombreuses années.

INFORMATIONS PRATIQUES

Horaires d'accueil :

**Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00
et de 14h00 à 18h30**

Contacts :

**30, route de la Chapelle
38150 Saint-Romain-de-Surieu
Tél. 04 74 84 43 92
Fax 04 74 84 42 64
www.csles4vents.fr
accueil@csles4vents.fr**

La vie intercommunale

Saint Romain de Surieu la Sanne Tennis



N° FFT 50 38 0150 N° DDCS 38 12 004

tclasanne@gmail.com



À la suite de L'AG du 21 octobre 2021 voici la composition du bureau pour 2021/2022

Président : JULIEN Michaël

Vice-Président : GUILLERMONT Yvan

Secrétaire : PIPARD Sylvie

Trésorière : BERNARD Christelle ; BEAUJARD Yvonne.

Membres actifs : DA SILVA Bernard ; CHAMPIN Maxence ; VINCENT Serge.

Bon début de saison :

Après une seconde saison bien perturbée (crise sanitaire) le club a rouvert ses portes en septembre 2021, c'est avec satisfaction que nous enregistrons un nombre d'adhérents à peu près constant, tout du moins chez les jeunes.

En effet, 3 groupes à école de tennis puis un mini tennis qui fonctionne par cycle avec des petites filles. Les deux groupes adultes des mardis et samedis sont aussi reconduits. La vie sportive reprend enfin !!

Pour le printemps à venir notre section devrait retrouver la compétition avec le championnat adultes et 2 équipes messieurs engagées en championnat de l'Isère, en Mars 2022.

Pour la suite de la saison 2021/2022 projets à reconduire :

♦ Vacances de printemps : stage de découverte et perfectionnement ouvert à tous les jeunes de l'intercommunalité.



♦ Juin : tournoi officiel de jeunes, ou organisation d'un TMC sur un week-end.

♦ "La fête nationale du tennis" : suspendue depuis 2 saisons le club de la Sanne espère à la période de Roland Garros ouvrir ses portes à tous les publics, c'est un temps de rencontre où des animations ludiques sont proposées pour découvrir la discipline (prêt de matériel sur place).

♦ Fin août : Randonnée pédestre ouverte à tous.

N'hésitez pas venez découvrir notre section !

Le Président Tel : 06 03 38 00 28

Le Vice Président Tel : 06 44 93 35 77



BERNARD ETS

Quincaillerie générale
Fournitures industrielles
Produits métallurgiques
Dépôt air liquide

Horaires d'ouverture

Lundi 8h30 - 12h00 / 13h30 - 17h30
Mardi 7h30 - 12h00 / 13h30 - 18h00
Mercredi 7h30 - 12h00 / 13h30 - 18h00

Jeudi 7h30 - 12h00 / 13h30 - 18h00
Vendredi 7h30 - 12h00 / 13h30 - 17h30
Samedi 8h30 - 12h00

3, route des Fouillouses - 26140 St Rambert d'Albon
Tél. 04 75 31 00 20 - Fax : 04 75 31 22 11 - Mail : albernard@etsbernard.fr

La vie intercommunale

Lu z'arpelauds



La pandémie subsistant toujours en début d'année 2021, la vaccination ne s'accélérait qu'à partir du mois de mai, aucune réunion plénière n'a été programmée jusqu'au 3 septembre. Pour autant, l'association a essayé de maintenir les liens entre ses adhérents, grâce à la création de textes échangés en patois, parfois en Français sous des formes variées : contes, anecdotes, souvenirs d'antan, poèmes. Les Arpelauds se sont révélés de véritables auteurs en herbe.

Le téléphone a également fonctionné pour compléter la recherche de mots qui viendront enrichir notre dictionnaire « Le patois de vé nu z'autres » qui devrait, nous l'espérons voir le jour en 2022.

Quelques Arpelauds ont pu se réunir pour terminer la rédaction du scénario de notre futur spectacle qui est prévu si la situation sanitaire le permet les 7, 8 et 9 octobre 2022 à la salle Dufeu de Péage de Roussillon. Sans trop dévoiler la mise en scène, il s'agit de l'ouverture d'un gîte tenu par le Zézé et la Zézette. Comique de situation, de caractère, de mots sont au programme. Dès à présent retenez ces dates pour venir vous détendre et rire franchement.

Le temps fort de 2021 fut sans conteste les journées du patrimoine les 18, 19 septembre ayant pour thème : « les vendanges d'autrefois ». Ce fut un week-end réussi. Les conditions sanitaires ont été respectées.

Nous avons accueilli plus de 100 visiteurs. Tous ont apprécié la qualité des expositions d'outils servant au travail de



la vigne et à la vinification. Nous remercions tous ceux qui nous ont prêté du matériel. La présentation de photos que nous devons à Christian Manin a été très appréciée et a permis pour certains de découvrir l'évolution d'un cep de vigne au cours d'une année. Les sketches, les chants réinterprétés 2 fois dans l'après midi ont enchanté le public ainsi que les vidéos. Les « pressailles » en direct et la dégustation du jus de raisin ont

égayé les cœurs. Quatre classes ont bénéficié de la visite : 3 classes de La Chapelle de Surieu et une d'Anjou.

Dans la continuité, les 26 et 28 novembre, nous avons projeté le film de notre spectacle de 2007 « Dian la cave à Jules en octobre 42 ». Les spectateurs sont venus nombreux découvrir ou revoir ce spectacle qui tout en se voulant historique était non seulement émouvant mais fort comique.

Dans le cadre de notre saison culturelle à la maison du patois à La Chapelle De Surieu, nous vous invitons le 29 mai à 14h30 à retrouver l'ambiance des bals d'autrefois "Voulez-vous danser grand-mère". Une séance unique à la salle d'animation de La Chapelle de Surieu.

N'hésitez pas à pousser la porte de la salle du patois, un accueil chaleureux vous attend.

*Pour le groupe Marie-Thérèse SATRE
(secrétaire de l'association).*



La vie intercommunale

Chorale « Alors on chante »

Nous avons repris la saison le 7 septembre dernier. Nous continuons le programme avec les chants que nous avons laissés avant la covid. Nous appliquons les gestes barrière. A savoir lavage des mains avec le gel hydroalcoolique et port du masque pendant toute la répétition. Nous aérons la salle de temps en temps.

Nos répétitions ont lieu tous les mardis soir de 19h30 à 21h30 au Centre Social « Les 4 Vents » à St Romain de Surieu. Nous sommes dirigés par Nadège Leclerc, et accompagnés au piano par Florence Delignerolles.

Nous apprenons également de nouveaux chants et nous sommes très heureux d'avoir recruté plusieurs choristes aussi bien hommes que femmes. Si d'autres personnes sont intéressées par le chant choral, elles seront les bienvenues.

Nos prévisions pour l'année 2022 se feront en fonction des consignes préfectorales.

Nous avons programmé notre concert annuel le samedi 2 Avril 2022 à 20h à la salle d'animation de La Chapelle de Surieu. Pour ce concert, il y aura une chorale en seconde partie de programme. Reste à confirmer qui répondra à notre invitation.

Le samedi 4 mai soirée karaoké à la salle des fêtes d'Assieu avec Alain Reynaud.

La Vice Présidente, Jacqueline FIGUET.



TAXI
SANDRINE
06-75-69-99-24
Tous transports...Toutes distances ... Transport malade assis...
Taxi conventionné

12 Chemin de la Perrière
38150 Ville sous Anjou

Commune de stationnement:
Ville sous Anjou: N°1

DEL'MODA
Chaussures
Zone Jonchain Nord
38150 Salaise sur Sanne
04 74 86 68 74





La vie intercommunale

Syndicat Actions Sociales et Sportives des 4 villages

ASSIEU – LA CHAPELLE DE SURIEU – SAINT ROMAIN DE SURIEU – VILLE SOUS ANJOU

Terrain de football synthétique

Les travaux du terrain de football synthétique sont achevés et la Sanne Football, club de football intercommunal, peut bénéficier d'un équipement de qualité. Le terrain sera classé au niveau 4 permettant d'accueillir des matchs jusqu'au niveau Nationale 2 Masculins et Championnat de France D1 Féminines. L'éclairage de niveau E5 permettra de jouer des matchs en nocturne. Le bâtiment sportif réalisé en 2004 était déjà aux normes de la ligue de football.

Notre club de football aura des conditions idéales pour se développer et continuer à porter ses valeurs que nous lui connaissons. Merci aux dirigeants et aux éducateurs

pour leur implication bénévole, notamment au service des enfants et des jeunes.

Pour les choix techniques, les élus ont opté pour des matériaux 100% recyclables. En effet, lors de sa fin de vie (durée de vie environ 15 ans), le tapis en gazon synthétique sera recyclable en totalité (en ce qui concerne les fibres synthétiques et la partie tissée sous les fibres). Le remplissage sera réalisé en billes de liège (et non en caoutchouc comme la majorité des terrains réalisés ces dernières années), matériau naturel et renouvelable.

Une inauguration officielle sera organisée au printemps.



Plan de financement définitif des travaux

Le montant total des travaux est de **1 066 088€ HT**.

FINANCEURS	Taux	Montants HT
Etat (DETR)	17,91%	191 127,50€
FFF	3,37%	36 000,00€
Région Auvergne Rhône Alpes	2,81%	30 000,00€
Département Isère	29,24%	311 986,00€
EDF CNPE ST ALBAN	0,14%	1 500,00€
Agence Nationale du Sport (ANS)	13.59%	145 000.00€€
Syndicat Actions Sociales et Sportives des 4 Villages (Assieu – La Chapelle de Surieu St Romain de Surieu – Ville sous Anjou)	23.53%	251 274,50€
La Sanne Football	9.41%	100 000,00 €
Total	100%	1 066 088,00 €

La Sanne Football participera à hauteur de 10 000 € sur 10 ans (soit 100 000 € au total), grâce au sponsoring qui a été largement développé.

La somme restant à charge (251 274 €) sera répartie entre les 4 communes: Assieu (33.37%), La Chapelle de Surieu (22.10%), Saint Romain de Surieu (16.37%), Ville sous Anjou (28.18%).

Jean Michel SEGUI
**Président du Syndicat Actions Sociales
et Sportives des Quatre Villages**

Achat d'Énergie



Conseils pour choisir vos fournisseurs d'électricité

Vos factures d'énergies représentent une part importante de votre budget ? Vous êtes démarché par des fournisseurs pour souscrire une nouvelle offre ? Vous ne savez pas quoi faire ?

En tant que particulier, vous pouvez encore bénéficier des tarifs réglementés de vente, régulés par les pouvoirs publics. Seuls les opérateurs historiques sont autorisés à les commercialiser (principalement EDF pour l'électricité et ENGIE pour le gaz naturel).

Depuis 2007, vous avez toutefois la possibilité de renoncer à tout moment à ce droit et de souscrire une offre de marché avec votre fournisseur historique ou un fournisseur alternatif. Les prix sont alors fixés librement par ces derniers.

Néanmoins, une fois en offre de marché, vous conservez la possibilité de revenir en tarifs réglementés de vente. Toutefois, soyez vigilant, la résiliation de votre contrat en offre de marché peut entraîner des frais.

Pour savoir si vous êtes en tarif réglementé de vente, il vous suffit de prendre vos dernières factures d'énergies. En électricité, les tarifs réglementés de vente sont communément appelés dans votre contrat « tarif bleu ».

Les fournisseurs d'énergies démarchent régulièrement les particuliers pour qu'ils souscrivent une offre de marché. Vous restez libre d'examiner leur proposition et d'y souscrire si vous considérez qu'elles sont plus favorables qu'un abonnement aux tarifs réglementés.

Prenez toutefois le temps d'étudier la proposition qui vous est faite et surtout de bien la comparer avec d'autres offres proposées par des fournisseurs ainsi qu'avec celle des tarifs réglementés de vente. Cette étape est complexe, car elle nécessite de rester vigilant à comparer des choses comparables :

- ♦ Offre incluant l'abonnement, la consommation et les 4 taxes (TCFE, CTA, CSPE et TVA) ?
- ♦ Prix fixe ou variable et selon quel indice ?
- ♦ Période d'engagement et pénalité éventuelle de résiliation ?
- ♦ Qualité du service clientèle ?

Pour vous aider, vous pouvez consulter le site indépendant du médiateur national de l'énergie qui vous donne accès à un comparateur d'offres : <https://www.energie-info.fr/>



Restez vigilant face au démarchage !

Depuis la fin des confinements, le démarchage téléphonique, mais aussi à domicile a repris de plus belle. Certaines pratiques sont douteuses, voire frauduleuses : discours difficilement compréhensible, démarcheur qui ne se présente pas ou se fait passer pour « votre » conseiller énergie, votre fournisseur actuel ou même votre distributeur, signature d'un bon de passage alors qu'il s'agit d'un contrat, demande d'informations personnelles...

Voici quelques conseils pour vous aider :

- ♦ Demandez la carte professionnelle du démarcheur et demandez-lui pour qui il travaille exactement, notez son nom et son numéro de téléphone au cas où ;
- ♦ Ne signez aucun document, ne fournissez aucun RIB et ne payez rien le jour même ;
- ♦ Ne lui donnez pas une de vos factures d'énergies ;

- ♦ Ne communiquez pas votre numéro de compteur,
- ♦ Ne cédez pas à la pression de « l'offre valable uniquement aujourd'hui »,
- ♦ Méfiez-vous du motif de la visite (sondage, étude ...) Si vous êtes intéressé, ne signez rien dans la précipitation, dites au démarcheur que vous allez réfléchir sur le devis qu'il a établi.

LE TE 38

peinture decoration
cloisons sèches, joints calicot
ARNAUD André

9 route de la Madone
38150 VILLE SOUS ANJOU
TEL: 04.74.84.16.37
PORT: 06.73.01.18.08



La vie intercommunale



CONTACTEZ LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES :

Rue du 19 Mars 1962 | 38556 Saint-Maurice-l'Exil Cedex

04 74 29 31 00

entre-bievretrhone.fr [@EntreBievreEtRhône](https://www.facebook.com/EntreBievreEtRhône)

EBER vous propose un nouveau site internet

Dans une volonté de faciliter l'accès à l'ensemble de ses informations et ressources, la Communauté de Communes lance un nouveau site web : services et démarches, présentation de la Com' Com', projets et actions, actualités... autant de contenus à portée de clic ! A vos claviers ! Rendez-vous sur www.entre-bievretrhone.fr

Un projet de rénovation énergétique ?

Profitez du service info énergie EBER !



04 76 14 00 10

Un numéro unique pour vos questions !

GRATUIT



Des rendez-vous*

pour vous accompagner dans votre projet

Murissez-vous de vos devis et de vos plans !

***Inscriptions obligatoires :**

04 76 14 00 10 - www.infoenergie38.org



Le service Info Énergie est mis en œuvre par



Entre Bièvre et Rhône Communauté de Communes et l'AGEDEN proposent un nouveau service d'information énergie pour les habitants qui souhaitent rénover leur logement.

Ce dispositif permet aux particuliers de bénéficier de conseils techniques indépendants et gratuits pour les accompagner dans le choix et la mise en œuvre de leurs travaux de rénovation énergétique dans leur logement. Cette action va permettre de développer l'efficacité énergétique : l'utilisation du chauffage, notamment au fioul et au bois, est une source importante d'émissions de CO2. En isolant mieux nos logements, nous chauffons moins et nous

produisons moins de gaz à effet de serre.

En complément de ces conseils pour les particuliers, EBER propose en partenariat avec l'AGEDEN des événements thématiques en lien avec la rénovation énergétique. Deux fois par an, une animation thermographique sera organisée sur inscription. Les habitants pourront découvrir les bases de l'utilisation d'une caméra spéciale qui leur permettra de pister les fuites de chaleur de leur logement. Ces équipements seront prêtés aux particuliers volontaires sur inscription.

EBER agit également à son niveau et travaille à la rénovation énergétique du patrimoine bâti intercommunal. La consommation énergétique de plus de 50 bâtiments dont EBER est propriétaire est passée au crible. EBER commencera par mener des travaux dans les équipements les plus énergivores. Ce chantier s'étalera sur plusieurs années. En parallèle, des actions sont en cours de réflexion à destination des professionnels du territoire afin d'accompagner les entreprises qui ont pour projet de changer leur flotte automobile au profit de véhicules qui fonctionnent à l'énergie décarbonée, en lien avec l'implantation prochaine de la station multi-énergies.»

Pour bénéficier du service info énergie EBER :

- 1/ Appelez le 04 76 14 00 10 pour exposer votre projet
- 2/ Recevez des conseils de premier niveau pour avancer sur votre projet
- 3/ Convenez d'un rendez-vous avec le technicien pour examiner les plans et devis relatifs au projet
- 4/ Recevez des conseils techniques et une assistance afin de prétendre à des aides financières

Demander des conseils architecturaux en cas de besoin

Vous souhaitez obtenir des informations et des conseils sur votre projet ? Des permanences gratuites d'architecte sont proposées pour les particuliers qui désirent construire ou aménager leur habitation afin de mieux adapter la construction à son terrain, d'optimiser son insertion sur le site, sa qualité architecturale... Les prochaines permanences de Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement auront lieu, sur rendez-vous uniquement, soit au siège de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône à Saint-Maurice-l'Exil (rue du 19 mars 1962), soit au pôle de proximité à Beaurepaire (28 rue Français) :

vendredi 1er ; 15 et 29 avril ; 13 et 20 mai ; 10 et 24 juin ; 8 et 22 juillet

Pour prendre rendez-vous : 04 74 29 31 10

Les chantiers prévus sur l'année 2022

D'important projets à venir porteront sur la restructuration du cinéma l'Oron à Beaurepaire, la réalisation du cinéma le Grand Rex au Péage-de-Roussillon et la création de la future station multi-énergie.

La vie Paroissiale

*Notre Dame des Sources
en Sanne Dolon*



Avec huit autres villages (Assieu, La Chapelle de Surieu, St Romain de Surieu, Agnin, Anjou, Bougé, Chambalud et Sonnay), Ville sous Anjou fait partie de la **Paroisse Notre Dame des Sources en Sanne-Dolon**. Notre prêtre modérateur est le **Père Jean-Hugues MALRAISON** qui est aussi responsable de la Paroisse St Pierre en Pays Roussillonnais, **on peut le joindre au 06 61 10 41 43**. Il est assisté de 2 prêtres coopérateurs ; **les Pères Davy et Basile**, les **diacres Thierry Merle et Bernard Buisson** participent activement à l'animation paroissiale.

**Pour tous renseignements concernant
la vie Paroissiale :**

Maison Paroissiale

17 route du Dauphiné 38150 Anjou

Tél : 04 74 84 06 54

Mail : notredamedessources@orange.fr

Site Internet :

<https://paroisse-notredame-sannedolon.fr>

Un **accueil est ouvert tous les mercredis de 9h30 à 11h et les samedis de 10h à 11h30**, pour des renseignements en particulier concernant la catéchèse, l'aumônerie ou pour les démarches relatives à un baptême, un mariage ou tout simplement pour un moment de discussion. Pour des funérailles, les sociétés de pompes funèbres se chargent de prévenir les responsables d'assistance de la paroisse.

Le **mercredi à partir de 10h permanence du père Jean-Hugues sur rendez-vous** en téléphonant auparavant au 06 61 10 41 43.

Nicole Pedoux (04 74 29 64 17)

Josiane Pellat (04 74 84 05 01)

Sites Amis/Liens Utiles

- ♦ Paroisse Saint Pierre en Pays Roussillonnais : www.pspepr.fr/
- ♦ Carmel Notre Dame de Surieu : www.carmel-nd-surieu.fr/
- ♦ Diocèse de Grenoble : www.diocese-grenoble-vienne.fr/



Secours Catholique de Roussillon

1 rue Jean Moulin 38150 Roussillon

04 74 29 67 11 – roussillon.secourscatholique@sfr.fr

Accueil- Ecoute : les mercredis et vendredis de 13h30 à 16h00

Boutique solidaire : les mercredis et vendredis de 13h30 à 16h30

Les dépôts sont possibles les mardis, mercredis et vendredis de 13h30 à 16h00



RÉSIDENCE CHAMPÉRIN

Résidence Services Séniors



Résidence Services Champérin
5, route des Combes - 38150 Ville sous Anjou
Tél. 04 74 48 35 30 - Fax 04 74 58 17 51
Mail : contact@champerin.fr



BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATIONS DE VILLE SOUS ANJOU
N°21 - MARS 2022
<http://ville-sous-anjou.fr/>

